

ERNST & YOUNG et Autres

SIEGE SOCIAL : TOUR FIRST - TSA 14444 - 92037 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
SAS A CAPITAL VARIABLE
438 476 913 R.C.S. NANTERRE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

SAFRAN SA

Société anonyme au capital de 85 446 831 €

Siège social : 2, BD DU GENERAL MARTIAL VALIN 75015 PARIS

R.C.S. : 562 082 909 R.C.S. PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SAFRAN SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAFRAN SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux nouvelles normes, interprétations et amendements, que la société applique au 1er janvier 2019, et en particulier au changement de méthode résultant de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », dont l'incidence au 1er janvier 2019 est présentée en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'heure de vol**

Notes 1.g, 2.a, et 6 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Le groupe est engagé auprès de certains de ses clients dans des contrats pluriannuels d'entretien des moteurs rémunérés à l'heure de vol.

Comme décrit dans les notes 1.g et 2.a de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires sur ces contrats est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, mesuré par le rapport des coûts encourus sur les coûts totaux à encourir. Le cas échéant, les pertes sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont identifiées.

Les estimations des marges prévisionnelles des contrats sont régulièrement mises à jour par la direction. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et paramètres contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également l'utilisation d'estimations entrant dans le calcul du degré d'avancement de la réalisation.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'heure de vol comme un point clé de l'audit compte tenu de la

sensibilité des marges à terminaison de ces contrats aux estimations et hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Dans la filiale Safran Aircraft Engines (secteur propulsion, aéronautique et spatiale) qui regroupe les contrats à l'heure de vol les plus significatifs, nous avons :

- ✓ examiné les procédures relatives aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts des contrats à terminaison,
- ✓ testé les contrôles clés relatifs aux coûts réalisés relatifs aux contrats et à la reconnaissance du chiffre d'affaires,
- ✓ examiné la conformité des modèles techniques et économiques qui permettent d'appréhender le comportement du moteur en vol et de déterminer le plan de dépose en atelier de réparation, avec les données historiques,
- ✓ rencontré, pour chaque contrat significatif, les contrôleurs de gestion en charge du suivi des business plans par contrat, et apprécié les estimations du chiffre d'affaires et des coûts des contrats à terminaison, y compris le niveau d'aléas retenu, en particulier par comparaison des coûts encourus à date avec les estimations antérieures,
- ✓ analysé, pour ces contrats significatifs, les évolutions contractuelles et leur prise en compte dans les business plans,
- ✓ testé, par sondages, la réalité des coûts encourus servant de base au calcul du pourcentage d'avancement de ces contrats significatifs,
- ✓ examiné la conformité du traitement comptable retenu pour l'enregistrement du chiffre d'affaires avec les normes comptables applicables.

- **Passifs sur contrats : garanties de fonctionnement et provisions sur contrats commerciaux**

Notes 1.s, 2.a, 2.b et 24 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de ses relations contractuelles, le groupe peut être amené à comptabiliser des passifs au titre d'engagements contractuels pris en matière de garantie ou au titre de réclamations reçues des clients :

- ✓ Les passifs comptabilisés en matière de garanties de fonctionnement couvrent les décaissements futurs jugés probables au titre des différentes garanties de fonctionnement que le groupe a accordées à ses clients sur le matériel vendu. Le montant de ces garanties est déterminé sur la base de dossiers techniques, et sur une base statistique en intégrant la fréquence et le coût estimé des réparations probables.

- ✓ Les provisions sur contrats commerciaux correspondent aux provisions constituées à la suite des réclamations reçues des clients ou pour tenir compte de l'exposition du groupe à des pénalités contractuelles. Le montant des provisions est déterminé par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif des montants en jeu, de la complexité des hypothèses sous-tendant les estimations et du niveau de jugement de la direction requis pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par la direction afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques relatifs à ses engagements contractuels.

Pour chaque risque matériel identifié, nous avons pris connaissance de l'analyse effectuée par la direction, ainsi que de la documentation correspondante et des consultations écrites des conseils externes, le cas échéant. Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ nous entretenir avec la direction des principaux programmes pour apprécier l'exhaustivité des provisions comptabilisées par rapport aux risques qualité connus et,
- ✓ examiner avec la direction les principales causes ainsi que les principaux scénarii de correction des problèmes techniques identifiés, concernant les risques significatifs ;
- ✓ examiner la méthodologie retenue par la direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées au titre de ces risques ;
- ✓ rapprocher les hypothèses utilisées pour chiffrer les engagements pris en matière de garantie avec les dossiers techniques et avec les données historiques ;
- ✓ rapprocher le coût estimé des réparations retenu pour l'estimation des engagements pris au titre des garanties avec les données historiques observées ;
- ✓ vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués et rapprocher les données d'entrée aux données contractuelles le cas échéant ;
- ✓ valider la conformité du traitement comptable retenu pour l'enregistrement des passifs contractuels identifiés avec la norme IFRS 15 ;
- ✓ rapprocher les montants comptabilisés au titre des réclamations clients aux demandes formulées par lesdits clients et aux estimations faites par la direction.

Nous avons examiné le caractère approprié des informations relatives à ces passifs sur contrats présentés en annexe aux comptes consolidés.

- **Valorisation et exhaustivité des instruments dérivés de change**

Notes 1.f, 1.w et 31 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

La majorité du chiffre d'affaires des activités du secteur aéronautique est libellée en dollars américains. L'excédent net des recettes sur les dépenses libellées en dollars s'est élevé à 10,9 milliards de dollars pour 2019. Afin de protéger sa rentabilité opérationnelle contre les variations de la parité euro/dollar, le groupe met en œuvre une politique de gestion de son exposition au dollar qui s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments dérivés de change visant à ne pas descendre en deçà d'un cours couvert garanti, sur un horizon de couverture de quatre ans.

Dans ce cadre, les principaux produits utilisés sont des ventes à terme, ainsi que des options de change (accumulateurs, combinaison d'instruments optionnels avec ou sans barrières). Les instruments optionnels sont utilisés pour améliorer le cours couvert garanti, dans un objectif de préserver la performance économique du groupe.

Au bilan, le portefeuille d'instruments dérivés est valorisé en juste valeur, conformément à la norme IFRS 9, soit un actif de 674 millions d'euros et un passif de 1.033 millions d'euros au bilan du groupe au 31 décembre 2019. La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les évaluateurs.

Au compte de résultat, compte tenu de la nature des instruments utilisés, le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture telle que définie par IFRS 9. En conséquence, la totalité de la variation de juste valeur du portefeuille de dérivés de change sur l'exercice est comptabilisée en résultat financier. Sur l'exercice 2019, cette variation enregistrée en résultat financier s'élève à 175 millions d'euros.

Nous avons considéré que la valorisation et l'exhaustivité des instruments dérivés de change est un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe, de la complexité des modèles de valorisation et du volume d'instruments traités.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance de la stratégie de change retenue par le groupe et nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre prise de connaissance des procédures de contrôle interne, nous avons examiné les procédures mises en place par la direction en matière d'autorisation, de souscription et d'enregistrement des opérations de marché. Nous avons également testé l'efficacité des contrôles clés informatiques relatifs

aux applications utilisées par le département Trésorerie, en ce y compris leur interface avec la comptabilité.

Afin d'étudier la comptabilisation des instruments dérivés de change, nos travaux ont consisté à :

- ✓ examiner le rapprochement entre le portefeuille de dérivés du groupe et les déclarations des contreparties bancaires effectué par le groupe, pour analyser l'exhaustivité des opérations ;
- ✓ contrôler qu'il n'existe pas d'écart significatif entre les valorisations des dérivés effectuées par le groupe et les valorisations transmises par les contreparties bancaires ;
- ✓ procéder à une contre-valorisation d'un échantillon représentatif du portefeuille d'instruments dérivés.

- **Tests de perte de valeur des actifs incorporels (écarts d'acquisition et autres incorporels)**

Notes 1.c, 1.j, 1.m, 2.a, 11 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de sa création puis de son développement, le groupe a réalisé des opérations de croissance externe, ce qui s'est traduit par la reconnaissance d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels relatifs à des programmes aéronautiques. Le groupe capitalise également des frais de développement lorsque les critères nécessaires, tels que décrit au paragraphe 1.j de l'annexe aux comptes consolidés, sont démontrés.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur et sinon au moins une fois par an au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). La direction procède également à des tests de dépréciation des actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques et frais de développement capitalisés) à chaque clôture annuelle avant la phase d'amortissement ou en cas d'événements ou de circonstances entraînant un risque de perte de valeur.

Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de l'actualisation des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus des UGT ou des projets et programmes auxquels sont rattachés les actifs testés.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 5.199 millions d'euros et le montant total des immobilisations incorporelles s'élève à 9.479 millions d'euros, dont 701 millions d'euros relatifs aux programmes aéronautiques et 4.077 millions d'euros relatifs aux frais de développement capitalisés.

Nous avons considéré que les tests de perte de valeur de ces actifs incorporels sont un point clé de l'audit en raison de leur contribution significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite des estimations structurantes de la direction.

Notre réponse :

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation. Nos travaux ont consisté en particulier à :

- ✓ rapprocher les éléments composant la valeur comptable de chaque UGT et chaque programme avec les actifs nets enregistrés au bilan ;
- ✓ analyser les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction dans la détermination des projections des flux de trésorerie, notamment en rapprochant :
 - les volumes et les cadences associés aux produits vendus avec les informations et les prévisions diffusées par les principaux donneurs d'ordres et des analyses de la direction sur le marché à long terme ;
 - l'hypothèse de la parité euro/dollar retenue avec les données de marché ;
 - les taux de croissance retenus pour la projection des flux avec les analyses externes disponibles ;
 - les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT avec le taux de rémunération attendu par des participants au marché pour des activités similaires ;
- ✓ comparer les analyses de sensibilité de la valeur d'utilité effectuées par la direction à une variation raisonnablement possible des principales hypothèses retenues ;
- ✓ comparer les flux de trésorerie passés et futurs aux dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 1.c, 1.j, 1.m, 2.a, 11 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations

relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SAFRAN SA par l'assemblée générale du 28 mai 2008 pour le cabinet MAZARS et celle du 27 mai 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 26 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
et Autres

JEAN-ROCH VARON

NICOLAS MACE

MAZARS

GAËL LAMANT

CHRISTOPHE BERRARD

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2018 *	31.12.2019
Chiffre d'affaires	6	21 025	25 098
Autres produits	7	321	297
Produits des activités ordinaires		21 346	25 395
Production stockée		3	453
Production immobilisée		447	438
Consommations de l'exercice	7	(12 440)	(14 448)
Frais de personnel	7	(5 665)	(6 349)
Impôts et taxes		(295)	(388)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	7	(1 176)	(1 600)
Dépréciations d'actifs	7	62	57
Autres produits et charges opérationnels courants	7	(191)	102
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	16	189	164
Résultat opérationnel courant		2 280	3 824
Autres produits et charges opérationnels non courants	7	(115)	13
Résultat opérationnel		2 165	3 837
Coût de la dette nette		(67)	(33)
Résultat financier lié au change		(351)	(283)
Autres charges et produits financiers		(58)	(47)
Résultat financier	8	(476)	(363)
Résultat avant impôts		1 689	3 474
Produit (charge) d'impôts	9	(348)	(962)
Résultat de la période		1 341	2 512
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		1 283	2 447
aux participations ne donnant pas le contrôle		58	65
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	10		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		2,98	5,69
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		2,94	5,63

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 n'ont pas été retraitées de l'impact lié au changement de méthode IFRS 16 du fait de l'application rétrospective limitée de la norme IFRS 16 - Locations (cf. Note 3.a - Application de la norme IFRS 16).

Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net de la période		1 341	2 512
Autres éléments du résultat global			
Eléments recyclables en résultat net		213	131
Ecart de conversion		230	144
Réévaluation des instruments de couverture		(47)	(22)
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global		15	7
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	16	15	2
Eléments non recyclables en résultat net		35	(119)
Ecart actuariel sur engagements retraites et assimilés	25.c	46	(119)
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global		(7)	32
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)		(4)	(32)
Total des autres éléments du résultat global		248	12
Total du résultat global pour la période		1 589	2 524
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		1 524	2 461
- aux participations ne donnant pas le contrôle		65	63

Au 31 décembre 2019, les autres éléments du résultat global relatifs aux écarts de conversion comprennent :

- Un montant de 3 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2018) correspondant aux écarts de conversion de la période sur des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21 ;
- Un montant de 141 millions d'euros (228 millions d'euros au 31 décembre 2018) correspondant aux écarts de conversion de la période sur les sociétés étrangères.

Au 31 décembre 2019, les autres éléments du résultat global relatifs à la réévaluation des instruments de couverture comprennent :

- un montant de (17) millions d'euros ((47) millions d'euros au 31 décembre 2018) correspondant aux écarts de conversion de la période sur l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,0 milliard de dollars US en février 2012 qualifiée de couverture d'investissement net de certaines activités américaines du Groupe jusqu'à la fin du premier trimestre 2019. Le solde de la réserve de couverture d'investissement net interrompue est de 5 millions d'euros (Cf. Variation des capitaux propres consolidés) ;
- un montant de (5) millions d'euros correspondant à la variation de juste valeur d'un instrument de couverture de flux de trésorerie futurs d'intérêts des billets non garantis de premier rang à compter de la fin du premier trimestre 2019. Le solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs en cours est de (5) millions d'euros (Cf. variation des capitaux propres consolidés).

Les autres éléments du résultat global relatifs aux sociétés mises en équivalence (nets d'impôt) comprennent (cf. Note 16 - Participations comptabilisées par mise en équivalence) :

- un montant de 9 millions d'euros correspondant aux écarts de change de la période sur les co-entreprises étrangères (20 millions d'euros au 31 décembre 2018),
- un montant de (7) millions d'euros relatif aux couvertures de flux de trésorerie des co-entreprises ((5) millions au 31 décembre 2018), et
- un montant de (32) millions d'euros d'écarts actuariels sur engagements de retraite et assimilés des co-entreprises ((4) millions d'euros au 31 décembre 2018).

Bilan consolidé

ACTIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2018 *	31.12.2019
Ecart d'acquisition	11	5 173	5 199
Immobilisations incorporelles	12	9 757	9 479
Immobilisations corporelles	13	4 454	4 398
Droits d'utilisation	14	-	732
Actifs financiers non courants	15	416	429
Participations comptabilisées par mise en équivalence	16	2 253	2 211
Dérivés actifs non courants	31	13	33
Impôts différés actifs	9	391	251
Autres actifs financiers non courants		4	4
Actifs non courants		22 461	22 736
Actifs financiers courants	15	185	143
Dérivés actifs courants	31	740	674
Stocks et en-cours de production	17	5 558	6 312
Coûts des contrats	18	470	471
Créances clients et autres débiteurs	19	6 580	7 639
Actifs sur contrat	20	1 544	1 743
Actifs d'impôts exigibles	9	752	458
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	2 330	2 632
Actifs courants		18 159	20 072
Total actif		40 620	42 808
PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2018 *	31.12.2019
Capital émis	23	87	85
Réserves	23	10 585	9 839
Résultat de l'exercice		1 283	2 447
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		11 955	12 371
Participations ne donnant pas le contrôle		346	377
Capitaux propres		12 301	12 748
Provisions	24	1 588	2 093
Dettes soumises à des conditions particulières	26	585	505
Passifs financiers non courants portant intérêts	27	3 384	3 239
Dérivés passifs non courants	31	7	5
Impôts différés passifs	9	1 662	1 340
Autres passifs financiers non courants	29	2	2
Passifs non courants		7 228	7 184
Provisions	24	1 189	990
Passifs financiers courants portant intérêts	27	2 221	3 540
Fournisseurs et autres créditeurs	28	5 650	6 164
Passifs sur contrat	20	10 453	10 923
Passifs d'impôts exigibles	9	210	111
Dérivés passifs courants	31	1 255	1 033
Autres passifs financiers courants	29	113	115
Passifs courants		21 091	22 876
Total passif		40 620	42 808

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 n'ont pas été retraitées de l'impact lié au changement de méthode IFRS 16 du fait de l'application rétrospective limitée de la norme IFRS 16 - Locations (cf. Note 3.a - Application de la norme IFRS 16).

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'auto contrôle	Réévaluation des instruments de couverture	Ecart de conversion	Autres réserves	Ecarts actuariels sur engagements de retraite	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>												
01.01.2018	83	3 360	(509)	69	9	2 073	(433)	4 550	143	9 345	301	9 646
Résultat global de la période	-	-	-	(47)	243	(5)	42	1 283	8 (a)	1 524	65	1 589
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	(14)	-	-	-	-	-	-	(14)	-	(14)
Dividendes	-	-	-	-	-	(695)	-	-	-	(695)	(26)	(721)
OCEANE 2018-2023	-	-	-	-	-	31	-	-	-	31	-	31
Rachat OCEANE 2016-2020	-	-	15	-	-	(113)	-	-	-	(98)	-	(98)
Programmes de rachat d'actions	(2)	(950)	428	-	-	-	-	-	-	(524)	-	(524)
Acquisition de Zodiac Aerospace (b)	6	2 238	-	-	-	162	-	-	-	2 406	-	2 406
Rachat des participations des minoritaires	-	38	-	-	-	(44)	-	-	-	(6)	6	-
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	-	-	-	4 550	-	(4 550)	(14)	(14)	-	(14)
31.12.2018	87	4 686	(80)	22	252	5 959	(391)	1 283	137	11 955	346	12 301
Changement de méthode IFRS 16	-	-	-	-	-	(5)	-	-	-	(5)	-	(5)
01.01.2019	87	4 686	(80)	22	252	5 954	(391)	1 283	137	11 950	346	12 296
Résultat global de la période	-	-	-	(22)	153	(7)	(161)	2 447	51 (a)	2 461	63	2 524
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	(223)	-	-	-	-	-	-	(223)	-	(223)
Dividendes	-	-	-	-	-	(785)	-	-	-	(785)	(32)	(817)
Programmes de rachat d'actions	-	-	(1 076)	-	-	-	-	-	-	(1 076)	-	(1 076)
Augmentation / Réduction de capital	(2)	2	1 076	-	-	(1 074)	-	-	-	2	-	2
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	-	-	-	1 283	-	(1 283)	42	42	-	42
31.12.2019	85	4 688	(303)	-	405	5 371	(552)	2 447	230	12 371	377	12 748

(a) Cf. tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Effet impôt sur les écarts actuariels	Effet impôt sur les écarts de change	Total
Résultat global 2018 (propriétaires de la société mère)	(7)	15	8
Résultat global 2019 (propriétaires de la société mère)	44	7	51

(b) Dont + 2 244 M€ liés à l'offre publique d'échange (cf. Note 4 - Evolution du périmètre).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2018 *	31.12.2019
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		1 283	2 447
Amortissements, dépréciations et provisions (1)		1 235	1 589
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	16	(124)	(87)
Variation de juste valeur des dérivés de change et de taux d'intérêt (2)	31	316	(152)
Résultat de cession d'éléments d'actifs		12	(41)
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle		58	65
Autres (3)		318	221
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		3 098	4 042
Variation nette des stocks et en-cours de production	17	(393)	(590)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation (4)	19,28,31	(280)	(563)
Variation des coûts des contrats	18	2	11
Variations des actifs et passifs sur contrat	20	746	218
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	19,28	(102)	27
Variation du besoin en fonds de roulement		(27)	(897)
TOTAL I		3 071	3 145
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Capitalisation des frais de R&D (5)	12	(327)	(333)
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles (6)		(183)	(134)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles (7)		(780)	(695)
Décaissements nets sur acquisitions de titres ou d'activités (8)		(4 172)	(29)
Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités		18	47
Encaissements / décaissements nets sur titres de participations et prêts (9)		1 950	39
TOTAL II		(3 494)	(1 105)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Variation de capital - propriétaires de la société mère		-	2
Variation de capital - participations ne donnant pas le contrôle		(1)	(9)
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	23.b	(539)	(1 299)
Remboursement d'emprunts (10)	27	(1 895)	(875)
Nouveaux emprunts	27	1 480	24
Variation des avances remboursables	26	(10)	(27)
Variation des financements court terme	27	(472)	1 261
Dividendes et acomptes sur dividendes versés aux actionnaires de la société mère	23.e	(695)	(785)
Dividendes versés aux minoritaires		(26)	(32)
TOTAL III		(2 158)	(1 740)
TOTAL IV		(3)	2
Incidence des variations de taux de change			
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV	(2 584)	302
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		4 914	2 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21	2 330	2 632
Variation de trésorerie		(2 584)	302

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 n'ont pas été retraitées de l'impact lié au changement de méthode IFRS 16 du fait de l'application rétrospective limitée de la norme IFRS 16 - Locations (cf. Note 3.a - Application de la norme IFRS 16).

(1) Dont au 31 décembre 2019 : 1 463 M€ d'amortissements (1 209 M€ au 31 décembre 2018), (42) M€ de dépréciations ((19) M€ au 31 décembre 2018) et 168 M€ de provisions (45 M€ au 31 décembre 2018).

(2) Dont au 31 décembre 2019 (155) M€ au titre des dérivés de change (274 M€ au 31 décembre 2018) (cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés).

(3) Dont au 31 décembre 2019 : annulation de la charge d'impôts différés sur variation de juste valeur des dérivés de change 60 M€ ((80) M€ au 31 décembre 2018) ; annulation de la charge d'impôts 902 M€ (428 M€ au 31 décembre 2018) ; impôts payés (887) M€ ((531) M€ d'impôts payés au 31 décembre 2018) ; intérêts versés (93) M€ ((87) M€ au 31 décembre 2018) ; intérêts reçus 49 M€ (26 M€ au 31 décembre 2018) ; et dont au 31 décembre 2018 340 M€ relatif à la revalorisation des stocks.

(4) Dont au 31 décembre 2019 : aucune prime nette sur options de change (cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés) présentées au bilan en dérivés passifs courants (1 M€ de primes nettes au 31 décembre 2018).

(5) Dont au 31 décembre 2019 (8) M€ d'intérêts capitalisés ((7) M€ au 31 décembre 2018).

(6) Dont au 31 décembre 2019 : (133) M€ d'acquisitions d'immobilisations incorporelles ((169) M€ au 31 décembre 2018) ; aucun produit de cession (10 M€ de produit de cession au 31 décembre 2018) et (1) M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations ((24) M€ au 31 décembre 2018).

(7) Dont au 31 décembre 2019 : (777) M€ d'acquisitions d'immobilisations corporelles ((797) M€ au 31 décembre 2018) ; 9 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations ((5) M€ au 31 décembre 2018) et 73 M€ de produits de cession (26 M€ au 31 décembre 2018) ; aucune variation de créances sur cessions d'immobilisations ((4) M€ au 31 décembre 2018).

(8) Dont au 31 décembre 2018 : acquisition de Zodiac Aerospace pour 4 092 M€ (montant versé dans le cadre de l'offre publique d'achat net de la trésorerie active acquise).

(9) Dont au 31 décembre 2018 : transfert en trésorerie et équivalents de trésorerie des 2 000 M€ de sicav de trésorerie qui avaient fait l'objet d'un nantissement pendant la durée de l'offre publique d'achat sur Zodiac Aerospace reclassés en autres actifs financiers (cf. Note 15 - Actifs financiers courants et non courants).

(10) Dont au 31 décembre 2018 : (250) M€ concernant le remboursement de l'emprunt hybride de Zodiac Aerospace (cf. Note 27 - Passifs financiers portant intérêts).

**Notes annexes aux
comptes consolidés du
Groupe**

La société Safran (2, Bd du Général Martial-Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'administration du 26 février 2020 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2019. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'assemblée générale.

Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'IASB c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

Evolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location »
- Amendements d'IFRS 9 « Instruments financiers » - Modalités de remboursement anticipé avec rémunération négative
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » - Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2017 (cycle 2015-2017)
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives au traitement des impôts sur le résultat ».

Les impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 sont présentés dans la Note 3 – Changement de méthode.

Les autres textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Amendements d'IFRS 9 « Instruments financiers » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir en annexe » - Réforme des taux d'intérêt de référence.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation dès 2019 l'amendement aux normes IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB en septembre 2019 et adopté par l'Union européenne dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Cet amendement permet au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés en Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Par ailleurs, le Groupe est en cours d'analyse des impacts liés à la modification à venir des indices de référence.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance »
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Classement des passifs en courant ou non-courant
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » et d'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition de la matérialité
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » et d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » - Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence
- Amendements d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » - Définition d'une activité.

A l'exception de l'amendement à IAS 1 et IAS 8 portant sur la définition de la matérialité, ces nouveaux textes n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne et ne peuvent donc pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait.

a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

b) Consolidation

Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale dès lors que leur contribution à certains agrégats consolidés est matérielle ou parce que leur activité est de nature stratégique pour le Groupe. Il s'agit des sociétés pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités essentielles dans le but d'en retirer un rendement économique sur lequel il peut influencer. Le pouvoir découle généralement de la détention de droits de vote (y compris les droits de vote potentiels lorsqu'ils ont un caractère substantif) ou de droits contractuels.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres groupes, ou partenariats, sont celles dont la direction des activités essentielles (approbation du budget, nomination des dirigeants...) nécessite le consentement unanime des partenaires. Il existe deux types de partenariat :

- les opérations conjointes : entités dans lesquelles les partenaires ont, de par la forme juridique de l'entité, les termes des accords contractuels ou les autres faits et circonstances, des droits sur les actifs et des obligations à assumer les passifs du partenariat. Chaque partenaire comptabilise les actifs, les passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe sauf s'il est prévu une répartition différente ;
- les co-entreprises : entités dans lesquelles les partenaires ont uniquement des droits sur l'actif net. Chaque partenaire comptabilise sa quote-part dans l'actif net selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce une influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote. En revanche, l'influence notable doit être démontrée lorsque le niveau de détention se situe sous ce seuil. Le fait que le Groupe soit représenté au sein de l'organe de direction (Conseil d'administration...) de l'entité détenue est un indicateur de l'existence d'une influence notable.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, comme par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat, dans l'état du résultat global et dans les capitaux propres.

La norme IFRS 10 prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité consolidée par intégration globale, sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables

aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. De plus, certains « autres éléments du résultat global » attribués aux actionnaires majoritaires seront transférés en résultat. Toute participation résiduelle conservée sera réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

L'acquisition des titres entraînant l'obtention du contrôle exclusif sera comptabilisée conformément aux dispositions qui régissent les regroupements d'entreprises décrites en Note 1.c.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes qui s'y rattachent.

Lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'une vente ou un apport d'actif à une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, tout gain ou perte est reconnu dans les comptes consolidés uniquement à hauteur du pourcentage d'intérêt hors Groupe dans l'opération conjointe, la coentreprise ou l'entreprise associée.

Dans le sens inverse, lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'un achat d'actif auprès d'une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, la quote-part du gain ou de la perte revenant au Groupe n'est reconnue dans les comptes consolidés qu'à la revente par la société intégrée globalement de cet actif à un tiers hors Groupe.

Ces transactions ne donnent pas lieu à élimination dès lors que l'opération conjointe intervient en tant que simple intermédiaire (agent) ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

c) Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée.

Méthode de l'acquisition

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises (clauses de complément de prix...) sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà

du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat. Seuls peuvent donner lieu à un ajustement du prix d'acquisition pendant le délai de douze mois les éléments qui auraient dû être pris en compte à la date d'acquisition, mais pour lesquels l'acquéreur ne disposait pas de toutes les informations à cette date.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'activité acquise, avant la prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations, ne donnant pas le contrôle de la société acquise, évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise ; et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou de participations dans des opérations conjointes, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de participations dans des coentreprises ou des entreprises associées sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Seuls les éléments éclairant la situation existant à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement en contrepartie des écarts d'acquisition. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en Note 1.m. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en Note 1.m. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

d) Activités abandonnées et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable dans un délai maximum de 12 mois. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, une activité ou une zone géographique principale et distincte est qualifiée d'activité abandonnée dès lors qu'elle fait soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en activité destinée à être cédée. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées. Les actifs

et les passifs composant l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé uniquement pour le dernier exercice présenté.

En application des dispositions de la norme IFRS 5, à compter du classement d'une activité en activité destinée à être cédée :

- l'activité est évaluée dans son ensemble au montant le plus faible de sa valeur nette comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimés ;
- l'amortissement des actifs non courants compris dans l'activité est arrêté ;
- les actifs non courants compris dans cette activité ne font plus l'objet de test de dépréciation ;
- les positions réciproques au bilan entre les activités poursuivies et l'activité destinée à être cédée continuent d'être éliminées.

e) Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euros selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession. Dans tous les cas de sortie, le montant des écarts de change comptabilisés au compte de résultat est déterminé sur la base d'une consolidation directe de la filiale étrangère dans les comptes du Groupe.

Au cours du premier trimestre 2019, le Groupe a mis fin à la couverture d'investissement net partielle de ses activités à l'étranger dont le fonctionnement est présenté en Note 1.w.

f) Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier de la période, à l'exception des différences de conversion relatives à un instrument financier désigné comme couverture d'un investissement net à l'étranger qui, elles, sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (Note 1.w). Les avances et acomptes versés ou reçus, les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance sont maintenus au bilan à leur cours de comptabilisation initiale.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement où elles sont comptabilisées comme un élément du résultat de

cession. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des dérivés de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe ainsi que les dérivés de change fermes et optionnels utilisés sont détaillés en Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Conformément à IFRS 9, à la clôture, ces dérivés de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem/Snecma et du fait que la plupart des instruments dérivés utilisés par le Groupe sont inéligibles en tant qu'instrument de couverture au sens d'IFRS 9, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur dérivés de change comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses dérivés de change.

g) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats avec les clients recensées au sein du Groupe sont :

- ventes de moteurs 1^{ère} monte, moteurs de rechange, équipements séries et pièces de rechange
- ventes de contrats de maintenance et de support de base installée
- ventes de prestations de réparation pièces et main d'œuvre (« Time & Material »)
- ventes de contrats à éléments multiples
- ventes d'études.

Pour chacune de ces natures de contrats, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires en application d'IFRS 15 sont présentées ci-dessous.

Dans de rares cas, les effets d'une composante de financement seront également pris en compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors que celle-ci sera significative par rapport au prix de transaction du contrat.

Ventes de moteurs 1^{ère} monte, moteurs de rechange, équipements série et pièces de rechange

Pour la vente de moteurs, d'équipements et de pièces de rechange, l'obligation de prestation est généralement définie au niveau de chaque bien individuel et non au niveau d'un lot de biens.

Des développements peuvent être réalisés en amont d'une production et faire l'objet d'un financement total ou partiel par le client.

Ces ventes de développements concernent essentiellement Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems et Aircraft Interiors.

Les développements financés par les clients qui sont indissociables de la production série ne constituent pas une obligation de prestation distincte. De ce fait, le financement de ces développements par les clients sera dans un premier temps comptabilisé au bilan en passifs sur contrat lors de leur encaissement puis intégralement constaté en chiffre d'affaires « série » au rythme de la livraison des biens.

A l'inverse, pour les développements financés qui constituent une obligation de prestation distincte, le financement est comptabilisé en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert du contrôle est à un moment précis ou à l'avancement des coûts lorsque le transfert de contrôle est en continu.

L'octroi d'une garantie étendue dans le cadre de la vente de moteurs ou d'équipements constitue une obligation de prestation distincte dès lors que cette garantie est un service complémentaire qui n'est pas accordé à tous les clients contrairement à la garantie standard. Dans ce cas, une quote-part du prix de transaction des moteurs ou équipements est allouée à cette garantie et est comptabilisé en passifs sur contrat.

Ce passif sur contrat sera repris et comptabilisé en chiffre d'affaires au rythme où les coûts de garantie seront supportés.

Le chiffre d'affaires comptabilisé pour chaque moteur, équipement ou pièce de rechange est net de toutes les remises accordées quelle que soit leur forme, y compris notamment les garanties à caractère de remise (garanties de performance portant sur le niveau de fiabilité, la consommation de carburant...) et les biens ou services accordés gratuitement qui ne constituent pas des obligations de prestation distinctes.

Lorsque ces biens ou services accordés gratuitement sont transférés au client avant la date de reconnaissance du chiffre d'affaires, ils sont comptabilisés au bilan en actifs sur contrat jusqu'à cette date.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de contrôle de chaque bien qui intervient le plus souvent à la livraison, soit « à un moment précis ».

En cas de risque d'annulation de la transaction ou d'irrécouvrabilité de la créance connu dès l'origine du contrat, le chiffre d'affaires n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque le risque sera levé.

Lorsque le contrat se révèle déficitaire, une perte sur engagement de livraisons est comptabilisée (cf Note 1.s).

Les acomptes reçus des clients sont enregistrés en passifs sur contrat lors de leur encaissement. Ils sont comptabilisés en chiffre d'affaires lors de la livraison des biens auxquels ils se rattachent.

Ventes de contrats de maintenance et de support de base installée

Certains contrats de maintenance et de support prévoient le maintien en état de vol d'une flotte de moteurs ou d'équipements. La facturation de ces contrats est basée sur le nombre d'heures de vol ou d'atterrissages des biens concernés par ces contrats.

Les différentes prestations rendues au sein de chacun de ces contrats constituent une obligation de prestation unique du fait de l'interdépendance existant entre elles dans le cadre de l'exécution de ces contrats.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever le contrat peuvent être évalués de façon fiable.

Le transfert du contrôle de ces prestations intervenant en continu, le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé à l'avancement des coûts.

Tant que le résultat du contrat ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires ne sera reconnu qu'à hauteur des coûts encourus.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles (cf. Note 1.s).

Les modifications de contrat conduisent généralement à ne pas ajouter de biens ou services distincts au contrat initial. De ce fait, la réestimation du chiffre d'affaires qui en découle à cette date se traduit par un effet de rattrapage immédiat en résultat (méthode dite du « catch-up »).

Les montants facturés aux clients, et donc encaissés la plupart du temps, qui n'ont pas encore été reconnus en chiffre d'affaires sont comptabilisés en passifs sur contrat (produit constaté d'avance) à la clôture. A contrario, le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré au bilan en actifs sur contrat à la clôture.

Ventes de prestations de réparation pièces et main d'œuvre (« time & material »)

Ces prestations qui portent sur des moteurs ou des équipements sont en général de courte durée. Elles constituent une obligation de prestation unique.

Le chiffre d'affaires est reconnu une fois la réparation terminée, à un moment précis.

Ventes de contrats à éléments multiples

Les contrats à éléments multiples sont des contrats qui intègrent la vente d'un développement spécifique, la vente de biens et aussi la vente de prestations de services.

Il convient d'identifier pour chaque contrat les obligations de prestation distinctes et de déterminer, pour chaque obligation, la date de transfert de contrôle.

En général, pour ces contrats :

- Le développement spécifique ou les travaux d'adaptation réalisés pour un contrat et un client donnés ne constituent pas une obligation de prestation distincte car ils sont indissociables de la production série. Les coûts associés au développement et à l'installation sont initialement comptabilisés à l'actif en « coûts des contrats », si recouvrables, puis comptabilisés en charge sur la durée de vie du contrat ;
- Le financement reçu du client pour ce développement ou ces travaux d'adaptation est enregistré en chiffre d'affaires lors de la réalisation des différentes obligations de prestation du contrat ;
- Le chiffre d'affaires relatif à la production série et aux prestations de services est reconnu soit à la livraison des biens, soit à l'avancement des coûts en fonction de la nature de l'obligation de prestation.

Ventes d'études

Ces ventes sont présentes dans tous les secteurs du Groupe. Chaque étude à réaliser constitue en général une obligation de prestation distincte car le contrôle du développement est transféré au client, souvent par le biais du transfert de la propriété intellectuelle.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis.

L'application d'IFRS 15 peut conduire à la reconnaissance au bilan d'actifs et passifs sur contrat et de coûts des contrats:

- Un actif sur contrat traduit le droit de Safran d'obtenir une contrepartie en échange d'un bien ou d'une prestation pour lesquels le transfert de contrôle a été réalisé lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. On y retrouve essentiellement les montants liés au chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation. Un actif de contrat est déprécié, le cas échéant, selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9 (Note 1.n) ;

- Un passif sur contrat traduit l'obligation pour Safran de transférer à un client un bien ou un service pour lesquels Safran a reçu une contrepartie en trésorerie ou en nature. Les passifs sur contrat incluent les avances et acomptes reçus, les produits constatés d'avance et les concessions à payer ;
- Les coûts des contrats regroupent les coûts d'exécution des contrats qui ne sont pas du ressort d'une autre norme (notamment IAS 16, IAS 38 et IAS 2) et les coûts d'obtention des contrats versés à des tiers (commissions...).

h) Impôts courants et différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « Autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures si ce montant se rattache à des dépenses de développement immobilisées dans les comptes consolidés du Groupe.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) était également, jusqu'à fin 2018, comptabilisé en « Autres produits » car il était assimilé à une subvention d'exploitation.

i) Résultat par action

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, notamment celles qui découlent des obligations convertibles en actions ou d'un programme de rachat d'actions en cours. L'effet dilutif des obligations convertibles en actions découle des actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises. L'effet dilutif d'un programme de rachat d'actions en cours est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions inversée qui compare le cours de bourse de clôture avec le cours de bourse moyen de la période concernée.

j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois). Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les actifs incorporels reconnus lors de la fusion Sagem/Snecma de 2005 et ceux reconnus lors de l'acquisition de la participation de Rolls Royce dans l'activité RTM322 - regroupés sous la dénomination « Programmes aéronautiques » - et déterminés par programme (la juste valeur de chaque programme aéronautique reconnu recouvrant plusieurs natures d'incorporels telles que technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans) ;
- pour les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises intervenus depuis la création du Groupe (technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises), sur la durée d'utilité estimée (1 à 23 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée.

Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont considérées comme des immobilisations acquises et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque la décision de lancement du développement est prise par la Direction et que la rentabilité du programme/projet, validée par des sources internes ou externes pertinentes, est démontrée. Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ces événements.

La période d'immobilisation des frais de développement s'achève à l'entrée en service du produit qui a été développé.

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans. Certains frais de développement immobilisés sont amortis à l'unité de production.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 1.m.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilité retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois).

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 1.m.

I) Locations

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention...) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable),
- Un droit d'utilisation égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

La durée du contrat de location est déterminée en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable. Ainsi, en France, pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 », la durée généralement retenue à l'origine est de 9 ans.

Ultérieurement :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine.
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine.

En cas d'allongement de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat de location.

m) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)¹. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables telles que les écarts d'acquisition (tests réalisés au cours du second semestre) ainsi que pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital-WACC). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

¹ Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes ;
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5^{ème} à la 10^{ème} année (voire sur une période plus étendue pour certaines activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme longs) ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans (voire au-delà pour certaines activités), en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

n) Titres de participation, prêts et créances

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « juste valeur par résultat » du fait que :

- ces actifs, de par leur nature, ne génèrent pas des flux de trésorerie constitués uniquement du paiement d'intérêts et du remboursement du principal à des dates définies ; et
- Safran n'a pas retenu l'option d'un classement de ces actifs dans la catégorie « juste valeur par OCI non recyclables ».

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les titres non cotés, la juste valeur correspond au coût dès lors que ce dernier constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Dans le cas contraire, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée.

Les prêts aux sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « coût amorti ». Ils sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 qui consiste, dans un premier temps, à prendre en compte dans leur évaluation la perte attendue dans les 12 prochains mois, puis, en cas de dégradation significative du risque de crédit, à déterminer la dépréciation sur la base de la perte attendue jusqu'à la date de maturité.

Les clients et comptes rattachés et les actifs sur contrat sont dépréciés selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9, compte tenu notamment de leur échéance généralement à court terme. Ce modèle consiste à calculer une dépréciation qui soit égale, à tout moment, à la perte attendue sur la durée de vie de l'actif.

Pour ces actifs, l'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'effectue à deux niveaux, au niveau collectif et au niveau individuel.

Au niveau collectif, la dépréciation pour pertes de crédit attendues est calculée pour l'ensemble des clients à l'exception de ceux ayant une notation égale ou supérieure à A3 ou A- (selon les agences de notation) pour lesquels aucune dépréciation collective n'est constatée. Cette dépréciation collective est déterminée à partir de l'évolution d'un indicateur reflétant la profitabilité des compagnies aériennes, ces dernières constituant la principale exposition au risque de crédit du Groupe parmi les clients n'ayant pas une notation égale ou supérieure à A3 ou A-.

Au niveau individuel, vient s'ajouter une dépréciation pour pertes de crédit attendues complémentaire si la dégradation du risque de crédit d'un client, quel qu'il soit, est avérée (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire...) et est susceptible de conduire à la constatation d'une perte définitive.

o) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé et diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies, les frais financiers encourus durant la phase de production des stocks sont incorporés dans la valeur de ces derniers.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités ainsi que les placements à court terme (inférieurs ou égaux à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

Ces actifs sont, en fonction de leur nature, évalués à la valeur de marché (juste valeur) ou au coût amorti. Ceux évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9.

Les équivalents de trésorerie sur lesquels pèse une restriction d'utilisation (nantissement...) sont présentés en Autres actifs financiers pendant toute la période durant laquelle la restriction s'applique.

q) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition, qu'ils aient été rachetés dans le cadre d'un contrat de liquidité ou d'un programme de rachat d'actions initiés par le Groupe. Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

Dans le cas d'un programme de rachat d'actions en cours à la clôture, l'engagement ferme de rachat d'actions est matérialisé par la comptabilisation d'une dette sur acquisition de titres par contrepartie d'une diminution des réserves consolidées. Cette dette, qui est exclue du calcul de la position financière nette du Groupe, est apurée au rythme des décaissements consécutifs aux rachats d'actions réalisés.

r) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe est amené à accorder à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites, rémunération variable long terme sous la forme d'actions de performance et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », ces dispositifs sont évalués à leur juste valeur qui tient compte, le cas échéant, de l'incessibilité des actions octroyées pendant une période donnée et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus par les salariés pendant la période d'acquisition de droits. La juste valeur des instruments dénoués en actions est évaluée à la date d'attribution, la juste valeur des instruments dénoués en trésorerie fait l'objet d'une révision jusqu'au règlement. Pour les plans soumis à des conditions de performance, les conditions externes sont intégrées dans la juste valeur unitaire à la date d'octroi et les conditions internes sont reflétées dans le nombre d'instruments.

Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel, reconnues de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves consolidées pour les plans dénoués en actions, et en contrepartie d'un passif pour les plans dénoués en trésorerie.

s) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, estimée de manière fiable.

Pour les taxes prélevées par les autorités publiques, le passif est comptabilisé en date du fait générateur propre à chaque taxe, tel que celui-ci est défini par la réglementation locale applicable.

Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors que :

- un contrat ou un ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation du Groupe et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable ;
- il existe une probabilité forte que le contrat ou que l'ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie).

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechanges découlant de ces contrats.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour le complément.

Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour Safran à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour Safran à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par le Groupe, conjointement avec son partenaire General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par le Groupe. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

Provisions pour garanties standards et garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des décaissements futurs jugés probables. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie et des coûts de réparation estimés.

t) Engagements de retraite et prestations assimilées

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, régimes de préretraite ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...). Les évaluations actuarielles sont réalisées pour chaque arrêté comptable faisant l'objet d'une publication.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », au sein des capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Le Groupe présente la charge découlant de ces régimes en distinguant les impacts opérationnels des impacts financiers :

- La charge relative au coût des services rendus de la période est présentée en résultat opérationnel, ainsi que la reconnaissance immédiate du coût des services passés lié à la mise en place d'un nouveau régime ou à la modification ou liquidation d'un régime existant ;
- La charge relative à la désactualisation des passifs (actifs) nets des régimes est présentée en résultat financier.

u) Dettes soumises à des conditions particulières

Le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêté et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives, à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est

durablement différente (inférieure ou supérieure) de la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance ainsi estimée et non encore comptabilisée est alors constatée en résultat.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

v) Passifs financiers portant intérêts

Les passifs financiers portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (Note 1.w), les passifs financiers portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

w) Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont principalement destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt. Les dérivés utilisés peuvent notamment être des dérivés de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion des risques de marché du Groupe est détaillée dans la Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés).

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option). Le risque de contrepartie et le risque de crédit propre sont pris en compte dans la valorisation des dérivés.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

En matière de couverture du risque de change, les principes comptables applicables aux dérivés de change sont détaillés en Note 1.f.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place jusqu'à la fin du premier trimestre 2019 une couverture d'investissement net partielle de ses activités américaines en utilisant une dette financière libellée en dollars US. La partie efficace de la variation de la juste valeur de la dette attribuable au risque de change couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global tandis que la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat lors de la cession ou à la liquidation de l'investissement couvert. La composante taux d'intérêt de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat financier.

Certains dérivés servant à la couverture de l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt sur des actifs ou passifs financiers à taux fixe peuvent être désignés comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des dérivés de taux d'intérêt (swaps de taux principalement) sont réévaluées à la juste valeur au titre du risque couvert. Les variations de juste valeur des dettes couvertes sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

x) Cessions de créances

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales auprès d'institutions financières, généralement dans le cadre de lignes de cession de créances confirmées. Seules les cessions emportant transfert des droits aux flux futurs de trésorerie des créances et transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété des créances (défaut de paiement, risque de retard de paiement ...), permettent la décomptabilisation de ces actifs du bilan.

y) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créditeurs et dérivés de change,...), sont présentés sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

z) Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un agrégat intermédiaire, « Résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle.

Ce sous-total inclut notamment la quote-part de résultat net des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence car elles exercent toutes une activité qui se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, liés aux programmes, projets ou familles de produits, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : diminution significative des volumes prévisionnels, difficultés rencontrées lors de la phase de développement, renégociation d'accords commerciaux, modifications importantes du processus de production,...) ;
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités en cas d'acquisition par étapes ou d'apports à des coentreprises ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

Note 2 - Principales sources d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus, implique que la Direction du Groupe procède à certaines estimations et retienne des hypothèses qui affectent la valorisation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Les hypothèses utilisées sont différenciées selon les activités du Groupe et sont considérées comme réalistes et raisonnables. Les estimations induites sont fondées sur l'expérience passée du Groupe et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations, notamment contractuelles et commerciales, disponibles à la date de préparation des états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, notamment dans le cadre de l'évolution de l'environnement économique mondial et de l'environnement propres aux secteurs d'activité du Groupe, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Par ailleurs, les études de sensibilité réalisées par le Groupe en faisant évoluer les hypothèses utilisées sur les principales sources d'estimation permettent d'anticiper les effets liés à la volatilité et au manque de visibilité de l'environnement économique global, notamment dans certains secteurs d'activité du Groupe. Ces analyses sont revues régulièrement par la Direction.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

a) Estimations liées aux programmes et contrats

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Le montant total des flux de trésorerie attendus au titre d'un programme ou contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce programme ou contrat.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles afférentes à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées aux produits vendus, aux hypothèses de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas et risques contractuels normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont également soumises, dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat. Dans le cas où les informations sont disponibles, notamment pour les principaux programmes et contrats aéronautiques civils, les hypothèses de volumes et de cadences associées aux produits vendus prises par le Groupe sont analysées au regard des hypothèses diffusées par les principaux donneurs d'ordres.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué en Note 1.m. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie telles que définies ci-dessus.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées dans la Note 1.j. La détermination des avantages économiques futurs, critère nécessaire et fondamental à l'activation des frais d'un projet, est réalisée sur la base des prévisions de flux futurs de trésorerie en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus. Le Groupe a également recours à des estimations afin de déterminer la durée d'utilité de ces projets.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : le Groupe comptabilise ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement par les coûts, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat, évaluée sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison ou conduit préalablement à déprécier les coûts d'exécution des contrats s'il en existe pour ensuite comptabiliser une provision pour pertes à terminaison pour le solde résiduel de la perte.

- **rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires** : les hypothèses de volume de livraisons sont utilisées dans certains contrats pour cadencer la reconnaissance du chiffre d'affaires. Elles influent donc sur le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires.

- **contreparties variables** : le prix de transaction peut être composé à la fois d'un montant fixe et d'une contrepartie variable, cette dernière pouvant notamment dépendre d'hypothèses de volumes qu'il conviendra d'estimer.

- **pertes sur engagements de livraisons** : des contrats ou des ensembles contractuels de vente de biens peuvent se révéler déficitaires. Pour tous les contrats ou ensembles contractuels, le Groupe procède à l'estimation du volume des biens à livrer ainsi qu'à l'estimation des activités de services et rechanges directement associées à ces livraisons de biens, ces activités pouvant être contractualisées ou hautement probables. Si cet ensemble se révèle déficitaire, et donc qu'une perte est probable, une provision pour pertes sur engagements de livraisons est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur le volume de biens à produire et livrer au titre des contrats ou des ensembles contractuels, sur le volume d'activités de services et rechanges directement associées à la livraison de ces biens, sur les coûts de production prévisionnels et sur les avantages économiques attendus en contrepartie.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part d'organismes publics sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Elles sont donc issues des business plan préparés par les directions opérationnelles en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la Direction.

b) Provisions

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels du Groupe sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements du Groupe dans le contexte général de chaque programme, en particulier au regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

Les provisions contractuelles relatives aux garanties de fonctionnement émises par le Groupe tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations et, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. L'appréciation de la valeur de ces obligations peut être fondée sur une évaluation statistique.

Par ailleurs, l'estimation des provisions relatives aux garanties financières accordées par le Groupe est basée sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, sur le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés.

c) Engagements de retraites et prestations assimilées

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, la date de départ à la retraite ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Les calculs actuariels induits sont réalisés par des actuaires externes au Groupe. A la date de préparation des états financiers, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées.

Cependant, dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, notamment concernant le taux d'actualisation retenu, il pourrait en résulter une modification substantielle des passifs présentés au bilan, relatifs à ces engagement de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi, et des capitaux propres.

d) Créances clients et autres créances

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation en complément de la dépréciation pour pertes attendues qui elle, est estimée globalement pour les clients ayant le même niveau de notation.

Par ailleurs, le caractère particulier des créances sur des Etats ou des entités bénéficiant de la garantie d'un Etat est pris en compte dans l'appréciation, au cas par cas, du risque de non recouvrement et donc dans l'estimation du montant de la dépréciation éventuelle.

e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

f) Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la Note 35 - Litiges.

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Note 3 - Changement de méthode

APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

3.a.1 Impact au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} janvier 2019, la norme IFRS 16 est appliquée selon la méthode dite « rétrospective modifiée ». De ce fait, l'effet du changement de norme est comptabilisé en capitaux propres à cette date et les états financiers 2018 ne sont pas retraités.

Le Groupe a pris note de la décision de l'IFRIC de décembre 2019 concernant la norme IFRS 16 et plus particulièrement la durée des contrats de location avec tacite reconduction. Cette décision va conduire le Groupe à re-visiter sur le premier semestre 2020, à la lumière de ladite décision, les durées actuellement prise en compte pour les contrats de location concernés afin de s'assurer de leur conformité avec les précisions apportées par l'IFRIC.

A la date de transition, les impacts de la norme IFRS 16 découlent essentiellement des contrats de location immobilière.

Retraitement des ex contrats de location simple (IAS 17)

A la date de transition :

- La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers restant à payer actualisés au taux d'intérêt moyen de 1,50% au 1^{er} janvier 2019
- La valeur brute du droit d'utilisation est égale à la dette de location à cette date augmentée, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance

Par ailleurs, ainsi que la norme IFRS 16 le permet, les simplifications suivantes ont été mises en œuvre en date de transition :

- Les contrats de location d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois ou pour des actifs de faible valeur n'ont pas été retraités
- Les coûts directs initiaux n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation du droit d'utilisation
- En présence d'option de renouvellement ou d'interruption anticipée, la durée des contrats de location a été déterminée en tenant compte d'informations obtenues à la date de transition
- La norme IFRS 16 est appliquée uniquement aux contrats qui étaient qualifiés de contrat de location sous IAS 17 et IFRIC 4.

Retraitement des ex contrats de location-financement (IAS 17)

A la date de transition :

- La valeur nette comptable des actifs sous-jacents pris en location au 31 décembre 2018 a été reclassée en valeur brute du droit d'utilisation
- La valeur comptable de la dette de location-financement au 31 décembre 2018 a été reclassée en dette de location.

Les impacts du changement de méthode sur les postes du bilan au 1^{er} janvier 2019 sont présentés ci-après :

Bilan consolidé d'ouverture au 1er janvier 2019 (extrait) :

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018 publié	Impact IFRS 16	1er janvier 2019
Immobilisations corporelles nettes	4 454	(208)	4 246
Droits d'utilisation		716	716
Actifs financiers non courants et courants	601	19	620
Participations comptabilisées par mise en équivalence	2 253	(1)	2 252
Impôts différés actifs	391	1	392
Créances clients et autres débiteurs	6 580	(3)	6 577
Total actif		524	

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018 publié	Impact IFRS 16	1er janvier 2019
Capitaux propres	12 301	(5)	12 296
Passifs financiers portant intérêts	5 605	529	6 134
Impôts différés passifs	1 662	-	1 662
Total passif		524	

Ainsi, à l'ouverture 2019 :

- les droits d'utilisation s'élèvent à 716 millions d'euros dont 508 millions d'euros au titre des ex contrats de location simple et 208 millions d'euros au titre des ex contrats de location-financement ;
- les dettes de location s'élèvent à 677 millions d'euros dont 529 millions d'euros au titre des ex contrats de location simple et 148 millions d'euros au titre des contrats de location-financement ;
- les créances de location au titre des contrats de sous-location s'élèvent à 19 millions d'euros ;
- l'impact du changement de méthode en capitaux propres est de (5) millions d'euros après impôts ((6) millions d'euros avant impôts).

3.a.2 Réconciliation avec les engagements hors bilan au 31 décembre 2018

La réconciliation entre les engagements de location simple au 31 décembre 2018 et la dette de location au titre des ex contrats de location simple au 1^{er} janvier 2019 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Engagements hors bilan au titre des contrats de location simple au 31.12.2018	641
Contrats de location signés mais non démarrés	(66)
Effet de l'actualisation	(34)
Contrats de location bénéficiant d'une exemption (courte durée et faible valeur) et autres	(12)
Dette de location au titre des ex-contrats de location simple au 01.01.2019	529

Note 4 - Evolution du périmètre

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2019

Acquisition des activités ElectroMechanical Systems de Collins Aerospace

Au terme des procédures d'approbation, Safran a finalisé le 8 février 2019 l'acquisition des activités ElectroMechanical Systems de Collins Aerospace.

Cette acquisition permet de renforcer les positions du Groupe et de créer des synergies dans les domaines de l'actionnement électrique et des commandes de vol. Safran devient ainsi un acteur majeur des équipements de cockpit et renforce son offre d'actionnement électrique.

Cette acquisition vient enrichir les portefeuilles de Safran Electronics & Defense.

Ces activités sont intégrées au sein du secteur « Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems » à partir de la date d'acquisition.

Cette opération est qualifiée de regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3.

L'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs évalués à la juste valeur a généré un écart d'acquisition nul.

RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2018

Acquisition de Zodiac Aerospace

Safran a déposé, le 7 décembre 2017, une Offre Publique sur le capital de Zodiac Aerospace, qui a été déclarée conforme par l'AMF le 21 décembre 2017.

Le règlement-livraison de l'Offre initiale est intervenu le 13 février 2018 et dans ce cadre,

- un montant de 3 620 millions d'euros a été versé aux actionnaires de Zodiac Aerospace en rémunération des 144 816 396 actions présentées ou reportées sur l'OPA Principale,
- 26 651 058 actions de préférence Safran ont été émises au cours de 84,18 euros afin de rémunérer les 88 847 828 actions Zodiac Aerospace effectivement apportées à l'OPE Subsidiaire.
- En conséquence, le capital social de Safran a été augmenté d'un montant de 6 millions d'euros, pour le porter d'un montant de 83 millions d'euros à 89 millions d'euros et une prime d'émission de 2 238 millions d'euros a été enregistrée.

L'Offre a été ré-ouverte du 19 février jusqu'au 2 mars 2018, pour permettre aux actionnaires de Zodiac Aerospace qui ne l'avaient pas encore fait, d'apporter leurs titres à l'Offre. Cette Offre Publique n'était ouverte aux Etats Unis d'Amérique qu'aux investisseurs qualifiés. Hors de France, elle n'était pas ouverte dans toute autre juridiction dans laquelle une offre de titres au public aurait nécessité une autorisation.

A l'issue du règlement livraison de la période de réouverture de l'offre publique, Safran a acquis 27 310 744 actions de Zodiac Aerospace pour un montant de 683 millions d'euros.

Les conditions requises étant satisfaites, Safran a sollicité auprès de l'AMF un retrait obligatoire des actions de Zodiac Aerospace et a acquis 6 809 584 actions.

Ce retrait a été réalisé au même prix que celui de l'Offre, soit un prix d'indemnisation de 25 euros par action Zodiac Aerospace, net de tous frais, soit un montant de 171 millions d'euros.

A l'issue de ces opérations, Safran possédait 267 784 552 actions de Zodiac Aerospace soit 95,58% et les minoritaires représentaient 4,42% des actions existantes.

La date d'acquisition par Safran de Zodiac Aerospace soit le 13 février 2018 correspond à la date de prise de contrôle de Zodiac par Safran et à la date de première consolidation de Zodiac Aerospace dans les comptes de Safran. Par mesure de simplification, les activités de Zodiac ont été consolidées dans les comptes de Safran à compter du 1^{er} mars 2018 à l'exception de quelques opérations significatives réalisées entre ces deux dates sur la structure de financement de Zodiac Aerospace.

Les données du bilan consolidé de Zodiac Aerospace au 1^{er} mars 2018 constituent le bilan d'acquisition servant au calcul de l'écart de première consolidation.

Comptabilisation de l'acquisition

Les actifs identifiables et les passifs de Zodiac Aerospace ont été évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'affectation du prix d'acquisition de Zodiac Aerospace aux actifs et passifs acquis est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Juste valeur à la date d'acquisition</u>
immobilisations incorporelles	4 308
immobilisations corporelles	696
Stocks	1 419
Autres actifs et passifs courants et non courants	(604)
Dette financière nette	(1 289)
Impôts différés passifs	(924)
Actif net	3 606
Prix d'acquisition des 95,58% de titres (A)	6 727
Quote-part des actifs et passifs acquis (95,58%) (B)	3 447
Ecart d'acquisition (A)-(B)	3 280

L'écart d'acquisition a été affecté par UGT comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Aerosystems	1 690
Cabin	825
Seats	765

Les évolutions de pilotage opérationnel mises en place au 1^{er} février 2019 par le Groupe ont entraîné des modifications au niveau des secteurs opérationnels (cf. Note 5 - Information sectorielle) et des UGT. La réaffectation des écarts d'acquisition aux nouvelles UGT a été réalisée au second semestre 2019 (cf. Note 11 - Ecarts d'acquisition).

Fusion de Safran et de Zodiac Aerospace

Le 19 octobre 2018, Safran et Zodiac Aerospace ont signé un traité de fusion relatif au projet de fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran, cette opération visant à poursuivre la rationalisation de la structure du nouveau groupe.

Ce projet a été soumis et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Safran tenue le 27 novembre 2018.

La date de réalisation de la fusion est le 1^{er} décembre 2018.

Pour rémunérer les actionnaires minoritaires de Zodiac Aerospace, 3 490 192 actions ordinaires Safran d'une valeur nominale de 0,20€ ont été créées. Ainsi une augmentation de capital de 0,7 millions d'euros et une prime de fusion de 38 millions d'euros ont été constatées en contrepartie des autres réserves consolidées.

Contribution du groupe Zodiac Aerospace aux résultats consolidés du Groupe de l'année 2018

La contribution de Zodiac Aerospace aux résultats consolidés du Groupe au titre des 10 mois d'activités suivant l'acquisition est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018
Chiffres d'affaires	3 775
Résultat opérationnel courant (*)	(335)
Résultat opérationnel courant hors impacts liés à l'affectation du prix d'acquisition	266

* Dont effet des revalorisations des actifs à la juste valeur dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de Zodiac Aerospace pour (601) M€

Si l'acquisition de Zodiac Aerospace avait eu lieu le 1er janvier 2018, les contributions aux résultats consolidés du Groupe au titre des 12 mois d'activités auraient été les suivantes :

- Chiffre d'affaires de 4 506 millions d'euros ;
- Résultat opérationnel courant consolidé de (310) millions d'euros dont un impact lié à l'affectation du prix d'acquisition de (601) millions d'euros soit un résultat opérationnel courant consolidé hors impacts liés à l'affectation du prix d'acquisition de 291 millions d'euros.

Note 5 - Information sectorielle

Secteurs présentés

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités de Safran.

Les secteurs opérationnels du Groupe correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus.

En 2019, Safran a fait évoluer son pilotage opérationnel afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, en particulier dans le domaine de l'avion plus électrique et de la cabine connectée. Ce nouveau pilotage opérationnel favorise la mise en commun des savoir-faire avec le rapprochement des équipes qui travaillent dans des domaines proches, le développement d'offres nouvelles au service des clients et l'optimisation des coûts.

Ainsi, à compter de la clôture des comptes consolidés du 1er semestre 2019, et suite au regroupement de ces activités issues de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace pour lesquelles des complémentarités stratégiques et commerciales ont été identifiées, les activités du Groupe sont regroupées en trois secteurs opérationnels :

- Propulsion aéronautique et spatiale qui inclut désormais l'activité de Safran Transmission Systems compte tenu de la relation étroite avec les activités de moteurs
- Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems qui regroupe les anciennes activités d'Equipements aéronautiques de Safran avec une partie des activités Aerosystems issues de l'ex Zodiac Aerospace ainsi que les activités de Défense
- Aircraft Interiors, qui regroupe les anciennes activités Safran Cabin et Safran Seats et qui intègre maintenant l'activité de Safran Passenger Solutions, palier nouvellement créé, axé sur les équipements complexes des cabines et les solutions pour le confort passager (gestion de l'eau et des déchets et divertissements à bord). Ces activités sont complémentaires des activités Cabin et Seats.

Ces 3 secteurs opérationnels agissent dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion et des transmissions de puissance mécanique pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères civils et militaires, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems

Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires.

Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les nacelles et inverseurs, dans l'avionique (commandes de vol et systèmes d'information embarqués), dans les systèmes de sécurité (toboggans d'évacuation, systèmes d'arrêt d'urgence, masques à oxygènes), dans les calculateurs embarqués et systèmes de carburant.

Il est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique, les systèmes de gestion de la puissance électrique et les services d'ingénierie associés.

Enfin, il regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, et terrestre : équipements optroniques et viseurs, navigation et capteurs, modernisation du combattant et drones.

Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Aircraft Interiors

Cette activité, principalement apportée par l'ex Zodiac Aerospace, rassemble les activités liées au marché BFE (Buyer Furnished Equipment), dont les clients directs sont essentiellement les compagnies aériennes. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise notamment des sièges passagers (toutes classes : première, affaire, économique) et d'équipages ainsi que des intérieurs de cabine complets, coffres à bagages, séparateurs de classe, panneaux d'habillage, solutions de réaménagement de cabines, systèmes de réfrigération, galleys, inserts et trolleys, containers cargo, etc.

Elle inclut également les équipements complexes des cabines et les solutions axées sur le confort passager (distribution d'eau sanitaire et blocs toilettes, systèmes de ventilation ainsi que des systèmes de divertissement à bord IFEC - In Flight Entertainment and Connectivity).

Holding et autres

Sous la terminologie « Holding et autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

Mesure de la performance des secteurs présentés

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 8 sont intégrées dans celles présentées au Directeur Général, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par le Directeur Général, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. Note 1 - Principes et méthodes comptables) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. Préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements nets liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement brut opérationnel (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des droits d'utilisation, des co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les actifs non courants sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation ainsi que des co-entreprises et entreprises associées comptabilisées par mise en équivalence.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2018 et 2019 sont présentés aux pages 8 à 10.

Note 6 - Chiffre d'affaires

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES

au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Holding et autres	Total
Nature de biens / services					
Première monte et vente d'équipements	5 218	5 934	2 360	-	13 512
Services	7 033	3 042	898	-	10 973
Ventes d'études	67	265	63	11	406
Autres	52	137	11	7	207
Chiffre d'affaires total	12 370	9 378	3 332	18	25 098
Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires					
A un moment précis	10 552	8 424	3 266	16	22 258
A l'avancement	1 818	954	66	2	2 840
Chiffre d'affaires total	12 370	9 378	3 332	18	25 098

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Holding et autres	Total
Nature de biens/services					
Première monte et vente d'équipements	4 478	5 051	1 810	-	11 339
Services	6 004	2 572	655	-	9 231
Ventes d'études	67	166	3	7	243
Autres	40	122	39	11	212
Chiffre d'affaires total	10 589	7 911	2 507	18	21 025
Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires					
A un moment précis	9 126	7 034	2 403	18	18 581
A l'avancement	1 463	877	104	-	2 444
Chiffre d'affaires total	10 589	7 911	2 507	18	21 025

Le chiffre d'affaires est ventilé selon 4 natures de vente qui reflètent au mieux les principales activités de l'entreprise :

- Les ventes de première monte et les ventes d'équipements

Ces ventes reflètent les quantités livrées au titre des contrats ou des programmes avion ainsi que les financements contractuels reçus des clients pour le développement de ces produits.

- Les services qui regroupent la livraison des pièces de rechange et les contrats de maintenance

Ces ventes sont conditionnées par les réparations et l'entretien des flottes des compagnies aériennes. Leur regroupement est lié à la nature des services rendus et aux volumes qui sont moins prédictibles car dépendants de l'état des flottes des compagnies aériennes.

- Les ventes d'études et de développement

Ces activités de développement, qui constituent des obligations de prestation distinctes, font l'objet de contrats fermes. Ce sont des activités bien spécifiques réalisées sur des projets/programmes donnés.

- Les activités « autres »

En ce qui concerne le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires, il est précisé pour chacun des secteurs d'activité :

Le chiffre d'affaires reconnu « à un moment précis » est très prédominant dans le Groupe.

Le chiffre d'affaires reconnu « à l'avancement » concerne majoritairement les activités liées aux contrats de service et de support dans le secteur Propulsion et dans les activités aéronautiques au sein du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems.

Dans les autres secteurs, il regroupe les activités liées aux contrats qui sont traités comme une obligation de prestation globale.

OBLIGATIONS DE PRESTATIONS RESTANT A FOURNIR

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'un an	Au-delà	Total
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2018	12 200	28 362	40 562
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2019	13 531	31 937	45 468

Ces obligations de prestations sont relatives aux quantités/prestations/services fermes qui restent à livrer et à réaliser sur les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

La hausse des Obligations de Prestations restant à Fournir en 2019 par rapport à 2018 s'explique notamment par le poids croissant des contrats RPFH.

Note 7 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel

AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Crédit impôt recherche (1)	151	166
Crédit impôt compétitivité et emploi (2)	45	-
Autres subventions d'exploitation	96	100
Autres produits d'exploitation	29	31
Total	321	297

(1) Dont 5 M€ liés à des crédits d'impôt recherche complémentaires au titre de l'exercice 2018 inclus dans le produit de l'exercice 2019 (5 M€ au titre de l'exercice 2017 dans le produit de l'exercice 2018).

(2) A partir du 1er janvier 2019 le crédit impôt compétitivité et emploi a été remplacé par une réduction de charges sociales.

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Fournitures, matières premières et autres	(4 915)	(6 100)
Marchandises	(35)	(46)
Variation de stocks	50	137
Coûts des contrats	(2)	(12)
Sous-traitance	(4 582)	(5 153)
Achats non stockés	(424)	(595)
Services extérieurs	(2 532)	(2 679)
Total	(12 440)	(14 448)

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Salaires et traitements	(3 551)	(4 045)
Charges sociales	(1 460)	(1 551)
Participation des salariés	(170)	(218)
Intéressement	(172)	(178)
Abondement	(78)	(87)
Forfait social	(84)	(86)
Autres coûts sociaux	(150)	(184)
Total	(5 665)	(6 349)

Les effectifs équivalent temps plein des sociétés consolidées, hors sociétés contrôlées conjointement, sont de 91 610 personnes en moyenne en 2019 (83 769 personnes en moyenne en 2018, cet effectif moyen intègre l'effectif de l'ex Zodiac Aerospace pour 10 mois).

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(654)	(736)
- immobilisations corporelles	(555)	(615)
- droits d'utilisation d'actifs	-	(112)
Total dotations nettes aux amortissements (1)	(1 209)	(1 463)
Total dotations nettes aux provisions	33	(137)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(1 176)	(1 600)

(1) Dont amortissements des actifs valorisés à la juste valeur lors de la fusion Sagem/Snecma : (51) M€ au 31 décembre 2019 contre (56) M€ au 31 décembre 2018, lors des autres acquisitions : (39) M€ au 31 décembre 2019 contre (39) M€ au 31 décembre 2018 et de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace : (315) M€ au 31 décembre 2019 contre (261) M€ au 31 décembre 2018.

DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation d'actifs	(19)	(40)	5	9
Actifs financiers	(8)	(10)	3	5
Coûts des contrats	(1)	(1)	12	10
Stocks et en-cours de production	(605)	(584)	684	664
Créances	(42)	(49)	40	53
Actifs sur contrats	(8)	-	1	-
Total	(683)	(684)	745	741

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(8)	(15)
Redevances, brevets et licences	(10)	(24)
Coût des garanties financières	(2)	(7)
Pertes sur créances irrécouvrables	(13)	(22)
Autres produits et charges d'exploitation (1)	(158)	170
Total	(191)	102

(1) Dont 25 M€ en 2018 et 74 M€ en 2019 liés à la révision des probabilités de remboursement des dettes soumises à des conditions particulières (cf. Note 26 - Dettes soumises à des conditions particulières)
En 2018, ce poste intégrait notamment une charge à payer relative à l'indemnité à verser à Dassault Aviation au titre de l'arrêt du moteur Silvercrest. Cette charge était compensée par une reprise de provision.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Plus-value de cession d'activités	-	12
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs incorporels	(38)	(11)
Autres éléments inhabituels	(77)	12
Total	(115)	13

Au 31 décembre 2019, le Groupe a constaté en résultat non courant la dépréciation d'un actif incorporel pour 11 millions d'euros suite à l'arrêt d'un programme.

Les autres éléments inhabituels correspondent à des coûts de transaction, d'intégration et de restructuration pour 25 millions d'euros et à la plus-value de cession d'un ensemble immobilier pour 37 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a été amené à examiner la situation des actifs du programme X6 suite à la rupture du contrat à l'amiable avec Airbus Helicopter. Ces analyses ont conduit à la dépréciation de l'intégralité des actifs incorporels spécifiquement constitués au titre du développement de ce moteur pour un montant de 34 millions d'euros. Les autres pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels sont principalement relatives à un programme du secteur Equipements aéronautiques.

De plus, les autres éléments inhabituels correspondent principalement à des coûts de transaction, d'intégration et de restructuration pour 77 millions d'euros, liés essentiellement à l'acquisition de Zodiac Aerospace.

Note 8 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(95)	(81)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	28	48
Coût de la dette nette	(67)	(33)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	(232)	175
Perte ou gain de change	(89)	(445)
Ecart de change net sur les provisions	(30)	(13)
Résultat financier lié au change	(351)	(283)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt	-	2
Plus ou moins-values de cession d'actifs financiers	-	6
Variation de valeur des actifs à la juste valeur par résultat	4	(1)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	1	(5)
Dividendes reçus	1	3
Autres provisions financières	(1)	1
Composante financière de la charge IAS19	(14)	(13)
Effet de la désactualisation	(26)	(39)
Autres	(23)	(1)
Autres produits et charges financiers	(58)	(47)
Résultat financier	(476)	(363)
Dont charges financières	(510)	(598)
Dont produits financiers	34	235

Au 31 décembre 2019, le gain lié aux dérivés de couverture de change de 175 millions d'euros est constitué des variations de juste valeur des dérivés de change afférents aux flux qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures.

La perte de change de (445) millions d'euros inclut :

- Une perte de change de (449) millions d'euros correspondant au résultat du dénouement des dérivés de change affectés aux flux d'exploitation qui sont comptabilisés en résultat sur la période. Cette perte de change traduit l'écart entre le cours garanti par les dérivés de change dénoués EUR/USD (1,18 USD pour 1 euro) et la parité EUR/USD effectivement constatée sur la période,
- des gains de change nets de 4 millions d'euros découlant principalement de la revalorisation d'éléments monétaires au cours de clôture.

Note 9 - Impôt sur le résultat

CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Produit (charge) d'impôt courant	(425)	(1 095)
Produit (charge) d'impôt différé	77	133
Produit (charge) total d'impôt	(348)	(962)

TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2018	31.12.2019
Résultat avant impôt	(a)	1 689	3 474
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère		34,43%	34,43%
Impôt théorique		(582)	(1 196)
Effet des différences permanentes		9	34
Effet des crédits d'impôt recherche et compétitivité-emploi		64	58
Effet des différences entre les taux d'imposition étrangers et français		42	94
Effet des impôts non reconnus		-	8
Effet des changements de taux sur les impôts différés		12	(29)
Effet des co-entreprises		67	57
Effet autres		40	12
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(b)	(348)	(962)
Taux effectif d'impôt	(b)/(a) en %	20,60%	27,69%

Le « débat d'orientation des finances publiques pour 2020 », voté le 11 juillet 2019, a adopté un taux d'impôt sur les sociétés à 33,33 % (34,43 % avec la contribution additionnelle), pour les groupes dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros, pour les exercices clos en 2019.

La loi de finances 2020 prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 32,02 % pour 2020, 28,41 % pour 2021 et 25,83 % pour 2022 (y compris la contribution additionnelle). Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés avec ces hypothèses.

Les effets des crédits d'impôt s'élèvent à 69 millions d'euros et viennent minorer le taux effectif d'impôt (dont 58 millions d'euros au titre des crédits d'impôt recherche).

L'écart entre les taux d'impôt société applicables aux entités étrangères et le taux applicable à la société mère (34,43 %) génère un différentiel de 94 millions d'euros sur l'exercice, améliorant ainsi le taux effectif d'impôt.

L'effet du changement de taux des impôts différés sur 2019 pour (29) millions d'euros, s'explique principalement par l'actualisation des hypothèses de taux d'impôts sur la France.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts différés nets au 31.12.2018	391	1 662	(1 271)
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	16	(117)	133
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	41	(11)	52
Reclassements	(205)	(201)	(4)
Première application d'IFRS 16 au 01.01.2019	1	-	1
Ecart de change	6	5	1
Variations de périmètre	1	2	(1)
Impôts différés nets au 31.12.2019	251	1 340	(1 089)

Bases d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(8 933)	(8 949)
Stocks	657	606
Actifs / Passifs courants	1 796	2 241
Actifs / Passifs financiers	400	163
Provisions	1 264	1 588
Retraitements fiscaux	(615)	(705)
Déficits et crédits d'impôts	785	882
Total bases d'impôts différés	(4 646)	(4 174)
Total Impôts différés bruts (a)	(1 223)	(1 040)
Total Impôts différés actifs non reconnus (b)	48	49
Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)	(1 271)	(1 089)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT COURANT

Les créances et dettes d'impôt courant se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts nets au 31.12.2018	752	210	542
Variations de la période	(199)	12	(211)
Impôts courants comptabilisés directement en capitaux propres	-	(5)	5
Ecart de change	5	3	2
Autres variations	(100)	(109)	9
Impôts nets au 31.12.2019	458	111	347

Note 10 - Résultat par action

	Index	31.12.2018	31.12.2019
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	1 283	2 447
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	435 767 951	427 234 155
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	1 439 723	2 550 082
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	434 328 228	424 684 073
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	430 911 810	429 723 372
Actions ordinaires potentiellement dilutives	(e)	5 423 821	5 253 361
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	436 335 631	434 976 733
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	2,98	5,69
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	2,94	5,63

Au 31 décembre 2019, les actions ordinaires potentiellement dilutives comprennent essentiellement les actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises par le Groupe dans le cadre d'options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE 2018 – 2023 : cf. Note 23.d - Emission d'obligations convertibles).

Note 11 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2018					31.12.2019
	Net	Variation de périmètre	Réaffectation	Dépréciation	Effet des variations de change et autres	Net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Safran Aircraft Engines	392	-	-	-	-	392
Safran Helicopter Engines	307	-	-	-	-	307
Safran Aero Boosters	47	-	-	-	-	47
Safran Transmission Systems	-	-	-	-	-	-
Divers Propulsion	1	-	-	-	-	1
Safran Electronics & Défense	132	-	214	-	2	348
Safran Nacelles	213	-	-	-	-	213
Safran Engineering Services	76	-	-	-	-	76
Safran Electrical & Power	471	-	221	-	9	701
Safran Landing Systems	190	-	-	-	-	190
Safran Aerosystems	1 690	-	(892)	-	-	798
Safran Seats	765	-	-	-	-	765
Safran Cabin	879	-	(90)	-	16	805
Safran Passenger Solutions	-	(12)	557	-	11	556
Safran Ventilation Systems	10	-	(10)	-	-	-
Total	5 173	(12)	-	-	38	5 199

Les évolutions de pilotage opérationnel mises en place au 1er février 2019 par le Groupe ont entraîné des modifications au niveau des secteurs opérationnels (cf. Note 5 - Information sectorielle) et des UGT. La réaffectation des écarts d'acquisition aux nouvelles UGT a été réalisée au second semestre 2019, sur la base des valeurs d'utilité relatives en conformité avec les normes comptables.

Tests de dépréciation annuels :

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau de toutes les Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans chaque UGT. Elle est estimée généralement à 10 ans mais peut être étendue pour les activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme plus longs ;
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;
- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par

application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;

- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2% pour l'ensemble des UGT;
- Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2020 à 2022 s'établit à 1,17 et 1,30 au-delà, hypothèses de cours telles que retenues pour les exercices prévisionnels réalisés au cours du second semestre, tenant compte du portefeuille de devises de couverture de change (cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés) ;
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 7,5 % après impôts (sans changement par rapport à 2018) appliqué à des flux de trésorerie après impôts.

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2018.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / euro de +/- 5% ;
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5% ;
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5%.

En 2019, comme en 2018, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Note 12 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018			31.12.2019		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques	2 351	(1 550)	801	2 334	(1 633)	701
Frais de développement	5 981	(2 000)	3 981	6 292	(2 215)	4 077
Accords commerciaux	735	(121)	614	784	(151)	633
Logiciels	646	(545)	101	684	(599)	85
Marques (1)	703	-	703	703	-	703
Relations commerciales	1 933	(213)	1 720	1 953	(362)	1 591
Technologies	1 375	(157)	1 218	1 387	(318)	1 069
Autres	806	(187)	619	836	(216)	620
Total	14 530	(4 773)	9 757	14 973	(5 494)	9 479

(1) N'étant pas amorties, les marques donnent lieu à un test de dépréciation sur la base des UGT qu'elles servent.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2018	14 530	(4 773)	9 757
Capitalisation des frais de R&D (1)	333	-	333
Capitalisation des autres immobilisations incorporelles	46	-	46
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	87	-	87
Sorties et cessions	(4)	3	(1)
Dotations aux amortissements	-	(736)	(736)
Dépréciations en résultat	-	(41)	(41)
Reclassement	(72)	69	(3)
Variations de périmètre	(5)	1	(4)
Ecart de change	58	(17)	41
Au 31.12.2019	14 973	(5 494)	9 479

(1) Dont 8 M€ d'intérêts capitalisés sur les frais de R&D au 31 décembre 2019 (7 M€ au 31 décembre 2018).

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissement, est de 1 282 millions d'euros (1 124 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ce montant ne tient pas compte du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat en « Autres produits » (cf. Note 7 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

Les dotations aux amortissements de la période incluent un montant de (287) millions d'euros lié à la revalorisation des actifs incorporels dans le cadre de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace, un montant de (51) millions d'euros au titre de la revalorisation des programmes aéronautiques liés à l'opération de fusion Sagem/Snecma et un montant de (39) millions sur les actifs identifiés lors des autres regroupements d'entreprises.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2019 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels dans le cadre de deux programmes du secteur Equipements et Aerosystems pour un montant de 41 millions d'euros.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2018 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels dans le cadre du programme X6 pour un montant de 34 millions d'euros ainsi que de dépréciations d'actifs incorporels, principalement relatifs à un programme du secteur Equipements aéronautiques, pour un montant de 4 millions d'euros (cf. Note 7 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

Note 13 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018			31.12.2019		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	247	-	247	231	-	231
Constructions	2 080	(935)	1 145	2 028	(936)	1 092
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 743	(3 647)	2 096	6 231	(4 003)	2 228
Immobilisations en cours, avances et acomptes	784	(68)	716	656	(57)	599
Agencement et aménagement de terrains	60	(33)	27	63	(34)	29
Constructions sur sol d'autrui	85	(36)	49	70	(37)	33
Matériels informatiques et autres	637	(463)	174	655	(469)	186
Total	9 636	(5 182)	4 454	9 934	(5 536)	4 398

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2018	9 636	(5 182)	4 454
Première application d'IFRS 16 au 01.01.2019	(327)	119	(208)
Immobilisations générées en interne	68	-	68
Acquisitions	709	-	709
Sorties et cessions	(180)	150	(30)
Dotations aux amortissements (1)	-	(615)	(615)
Dépréciations en résultat	-	-	-
Reclassement	(59)	37	(22)
Variations de périmètre	(1)	1	-
Ecart de change	88	(46)	42
Au 31.12.2019	9 934	(5 536)	4 398

(1) Dont (28) M€ liés à la revalorisation des actifs corporels dans le cadre de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace.

Note 14 - Locations

14.a. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS

Les droits d'utilisation d'actifs se décomposent comme suit:

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Droits d'utilisation immobiliers	817	(105)	712
Droits d'utilisation matériels de transport	6	(2)	4
Droits d'utilisation autres actifs	18	(2)	16
Total	841	(109)	732

L'évolution de la valeur des droits d'utilisation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2018	-	-	-
Première application d'IFRS 16 au 01.01.2019	716	-	716
Augmentation des droits d'utilisation	131	-	131
Sorties et cessions	(13)	3	(10)
Dotations aux amortissements	-	(112)	(112)
Dépréciations en résultat	-	(1)	(1)
Reclassement	(3)	1	(2)
Variations de périmètre	(1)	-	(1)
Ecart de change	11	-	11
Au 31.12.2019	841	(109)	732

14.b. DETTE DE LOCATION

Au 31 décembre 2019, les échéances des dettes de location sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019
Échéances en :	
N + 1	121
N + 2 à N + 5	390
Au-delà de 5 ans	218
Total	729

14.c. MONTANTS RELATIFS AUX LOCATIONS PRESENTES AU COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2019, les charges de location comptabilisées en résultat opérationnel (cf. Note 7 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel) dans le poste « services extérieurs » se montent à 74 millions d'euros. Ces charges ne sont pas retraitées du fait de l'application des exemptions prévues par la norme IFRS 16 (locations inférieures à 12 mois, locations d'actifs de faible valeur ou accords de licence type licences informatiques) ou parce qu'elles se rattachent à une composante « services » identifiée dans un contrat de location.

Au 31 décembre 2019, les charges d'intérêts relatives aux dettes de location comptabilisées dans le poste « coût de la dette nette » du résultat financier se montent à 10 millions d'euros (cf. Note 8 - Résultat financier).

14.d. MONTANTS RELATIFS AUX LOCATIONS PRESENTES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2019, les décaissements relatifs aux contrats de location comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 125 millions d'euros au titre du remboursement de dettes de location (ligne Flux de trésorerie provenant des activités de financement), montant auquel il faut ajouter le paiement des intérêts sur dettes de location qui sont inclus dans la ligne Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 15 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018			31.12.2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés			300			284
Autres actifs financiers	385	(84)	301	374	(86)	288
Total			601			572

Les titres de participation non consolidés sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Groupe a examiné la valeur des autres actifs financiers, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur. Il n'y a pas eu de perte de valeur significative constatée sur l'exercice 2019.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	122	150
Prêts sociaux	33	35
Dépôts et cautionnements	12	16
Autres	134	87
Total	301	288
non courant	116	145
courant	185	143

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2018	301
Première application d'IFRS 16 au 01.01.2019	19
Augmentation	87
Diminution	(125)
Effet des variations de change	1
Reclassement	5
Au 31.12.2019	288

Note 16 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

La part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
ArianeGroup	1 605	1 559
Autres co-entreprises	648	652
Total	2 253	2 211

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2018	2 253
Quote-part de résultat net de ArianeGroup	29
Quote-part de résultat net des autres co-entreprises	135
Dividendes reçus des co-entreprises	(77)
Variation de périmètre	17
Première application d'IFRS 16 au 01.01.2019	(1)
Ecart de change	13
Autres variations	(158)
Au 31.12.2019	2 211

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis des co-entreprises sont présentés en Note 33 - Parties liées.

Le Groupe détient les participations dans les co-entreprises suivantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

- ArianeGroup : lanceurs spatiaux et activités militaires ;
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56 et Leap ;
- SOFRADIR devenu Lynred suite au changement de dénomination sociale intervenu le 31 mai 2019 : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis ;
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis (fusionnée avec SOFRADIR au 1^{er} janvier 2019) ;
- Safran Martin-Baker France : fabrication de sièges éjectables ;
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires ;
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56 ;
- Roxel SAS : holding ;
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques ;
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques ;

- SAIFEI : câblage électrique ;
- Fadec International LLC : équipements et systèmes de régulation numérique de turbomachines ;
- Xi'an Cea Safran Landing Systems Co., Ltd : Maintenance de trains d'atterrissage ;
- EZ Air Interior Ltd : Fabrication d'intérieurs de cabines ;
- Initium Aerospace : Conception, fabrication de groupes auxiliaires de puissance.

ArianeGroup est la seule co-entreprise significative du Groupe.

Les informations financières résumées pour ArianeGroup sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Actifs non courants	1 303	1 763
Actifs courants	6 626	6 610
<i>dont : Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	507	828
Passifs non courants	(688)	(1 067)
<i>dont : passifs financiers non courants</i>	(137)	(517)
Passifs courants	(7 513)	(7 601)
<i>dont : passifs financiers courants</i>	(28)	(57)
Intérêts minoritaires	(14)	(4)
Actif net d'ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition - Part du Groupe (100%)	(286)	(299)
Quote-part net ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition (50%)	(143)	(150)
Allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés	572	532
Quote-part Safran - Actif net d'ArianeGroup	429	383
Ecart d'acquisition	1 176	1 176
Valeur comptable de la participation dans ArianeGroup	1 605	1 559

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net - Part du Groupe	241	138
Autres éléments du résultat global	(10)	(74)
Total du résultat global - Part du Groupe	231	64
Résultat net - Quote-part Safran	120	69
Amortissement de l'allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés	(37)	(40)
Quote-Part Safran - Résultat net d'ArianeGroup	83	29
Autres éléments du résultat global - Quote-part Safran	(9)	(37)
Quote-Part Safran - Résultat global d'ArianeGroup	74	(8)

La part du Groupe dans le résultat global des autres co-entreprises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net	106	135
Autres éléments du résultat global	20	7
Total du résultat global	126	142

Note 17 - Stocks et en-cours de production

Les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	1 221	1 432
Produits finis	2 662	2 970
En-cours de production	1 608	1 839
Marchandises	67	71
Total	5 558	6 312

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2018	6 610	(1 052)	5 558
Variations de la période	590	-	590
Dépréciation nette	-	80	80
Reclassement	(51)	48	(3)
Variations de périmètre	47	(6)	41
Ecart de change	56	(10)	46
Au 31.12.2019	7 252	(940)	6 312

Note 18 - Coûts des contrats

L'évolution des actifs comptabilisés au titre des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution de contrats conclus avec des clients s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018			31.12.2019		
	Valeur brute	Amort. / dépréc	Valeur nette	Valeur brute	Amort. / dépréc	Valeur nette
Coûts d'obtention du contrat	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exécution du contrat	532	(62)	470	525	(54)	471
Coûts des contrats	532	(62)	470	525	(54)	471

Note 19 - Créances clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	31.12.2018	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	31.12.2019
	Net						Net
Créances opérationnelles	5 849	944	(2)	26	39	21	6 877
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	472	192	-	-	1	-	665
Clients et comptes rattachés (1)	5 368	752	(2)	26	38	21	6 203
Comptes courants d'exploitation	2	-	-	-	-	-	2
Créances sociales	7	-	-	-	-	-	7
Autres créances	731	42	-	1	(16)	4	762
Charges constatées d'avance	89	33	-	-	(14)	1	109
Créances de TVA	555	(3)	-	-	-	2	554
Autres créances sur l'Etat	32	(11)	-	-	-	-	21
Autres créances	55	23	-	1	(2)	1	78
Total	6 580	977	(2)	27	32	25	7 639

(*) Dont (3) M€ au titre de la première application d'IFRS 16 au 01.01.2019.

(1) La forte augmentation de la période s'explique principalement par le *grounding* du 737 MAX.

L'évolution des clients et comptes rattachés se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2018	5 621	(253)	5 368
Variation à court terme	752	-	752
Dépréciation nette	-	(2)	(2)
Reclassement	37	4	41
Première application d'IFRS 16 au 01.01.2019	(3)	-	(3)
Variations de périmètre	27	(1)	26
Ecart de change	22	(1)	21
Au 31.12.2019	6 456	(253)	6 203

L'échéancier des clients et comptes rattachés est le suivant :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus	Echus à la clôture (en jours)					Total échus
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360	
Au 31.12.2018								
Clients et comptes rattachés	5 368	4 415	539	198	100	33	83	953
Au 31.12.2019								
Clients et comptes rattachés	6 203	5 525	289	146	86	51	106	678

En 2019, comme en 2018, le Groupe a procédé à des cessions de créances commerciales déconsolidantes en IFRS dans le cadre d'une convention dont les caractéristiques sont présentées dans la Note 27 - Passifs financiers portant intérêts.

Note 20 - Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Actifs sur contrats bruts	1 555	1 754
Dépréciations	(11)	(11)
Actifs sur contrats nets	1 544	1 743

Les variations des postes d'actifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
31.12.2018	1 544
Reclassement des actifs de contrat en créances clients	(492)
Variation liée à l'avancement du chiffre d'affaires	597
Autres changements	93
Dépréciations	-
Ecart de change	1
31.12.2019	1 743

Les passifs sur contrats se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Avances et acomptes reçus	5 080	4 970
Produits constatés d'avances	3 905	4 313
Autres passifs de contrat	1 468	1 640
Total	10 453	10 923

Les variations des postes de passifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2018	10 453
Augmentation au titre des montants reçus nette du chiffre d'affaires comptabilisé sur la période	2 698
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période inclus dans l'ouverture	(2 288)
Autres changements	38
Ecart de change	22
Au 31.12.2019	10 923

Les produits constatés d'avances incluent notamment les financements reçus sur les développements et au titre des contrats de service à l'heure de vol ou à l'atterrissage qui n'ont pas encore donné lieu à reconnaissance de chiffres d'affaires. Sur l'exercice 2019, les financements reçus sur les développements et au titre des contrats de service à l'heure de vol ou à l'atterrissage ont été supérieurs de 321 millions d'euros au chiffre d'affaires comptabilisé.

Note 21 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2019
OPCVM	5	22
Placements à court terme	1 250	1 475
Dépôts à vue	1 075	1 135
Total	2 330	2 632

Les OPCVM sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	
Au 31.12.2018	2 330
Variations de la période	300
Ecart de change	2
Au 31.12.2019	2 632

Note 22 - Synthèse des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 :

Au 31.12.2018	Valeur au bilan				Total
	Au coût amorti	A la juste valeur		=a+b+c+d	
	Coût amorti (a)	Juste valeur par résultat (b)	Juste valeur par OCI recyclables (c)		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés		300			300
Dérivés actifs non courants		13			13
Autres actifs financiers non courants	116				116
Sous total actifs financiers non courants	116	313	-	-	429
Autres actifs financiers courants	185				185
Dérivés actifs courants		740			740
Clients et comptes rattachés	5 368				5 368
Comptes courants d'exploitation et autres créances	57				57
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 325	5			2 330
Sous total actifs financiers courants	7 935	745	-	-	8 680
Total actifs financiers	8 051	1 058	-	-	9 109

Au 31.12.2019	Valeur au bilan				Total
	Au coût amorti	A la juste valeur		=a+b+c+d	
	Coût amorti (a)	Juste valeur par résultat (b)	Juste valeur par OCI recyclables (c)		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés		284			284
Dérivés actifs non courants		33			33
Autres actifs financiers non courants	145				145
Sous total actifs financiers non courants	145	317	-	-	462
Autres actifs financiers courants	143				143
Dérivés actifs courants		674			674
Clients et comptes rattachés	6 203				6 203
Comptes courants d'exploitation et autres créances	80				80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 610	22			2 632
Sous total actifs financiers courants	9 036	696	-	-	9 732
Total actifs financiers	9 181	1 013	-	-	10 194

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS / EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Parmi les actifs financiers évalués au coût amorti, seuls les clients et comptes rattachés sont dépréciés selon le modèle de dépréciation simplifié d'IFRS 9.

Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur, la juste valeur représente leur exposition maximale au risque de crédit.

RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actif financier entre la catégorie « au coût amorti » et la catégorie « à la juste valeur » en 2019 comme en 2018.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	-	-	300	300
Dérivés actifs	-	753	-	753
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	-	-	5
Total	5	753	300	1 058

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	-	-	284	284
Dérivés actifs	-	707	-	707
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	-	-	22
Total	22	707	284	1 013

Sur l'exercice 2019 (comme en 2018), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Au 31.12.2018	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés actifs	753	-	753	725	28

(1) cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés

Au 31.12.2019	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés actifs	707	-	707	614	93

(1) Cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Les tableaux ci-dessus présentent les actifs financiers concernés par un accord de compensation avec des passifs financiers.

Au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés passifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 23 - Capitaux propres consolidés

23.a. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 427 234 155 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

23.b. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

31 décembre 2018

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	356 388 863	81,78%	371 363 962	71,05%
Etat	47 983 131	11,01%	95 966 262	18,36%
Salariés (2)	29 956 234	6,88%	55 338 194	10,59%
Autodétention / Autocontrôle	1 439 723	0,33%	-	-
Total	435 767 951	100,00%	522 668 418	100,00%

(1) Droits de vote exerçables.

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

31 décembre 2019

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	347 840 451	81,42%	376 557 055	71,07%
Etat	47 983 131	11,23%	95 966 262	18,11%
Salariés (2)	28 860 491	6,75%	57 301 029	10,82%
Autodétention / Autocontrôle	2 550 082	0,60%	-	-
Total	427 234 155	100,00%	529 824 346	100,00%

(1) Droits de vote exerçables

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 2 550 082 actions d'autodétention sont privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions inclut 29 060 actions émises durant l'année suite à la levée d'options de souscription d'actions provenant d'engagements pris par Zodiac Aerospace à l'égard des salariés, ces engagements ayant été transférés à Safran suite à la fusion Safran/Zodiac Aerospace au 1er décembre 2018, selon la parité d'échange de la fusion. Il tient également compte de la réduction de capital survenue le 20 décembre 2019 par voie d'annulation de 8 562 856 actions autodétenues.

Actions d'autodétention

Le nombre d'actions d'autodétention a augmenté depuis le 31 décembre 2018 suite à :

- La vente nette de 84 903 actions dans le cadre du contrat de liquidité du Groupe ;
- L'achat de 10 185 797 actions dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions ;

- La livraison globale de 427 679 actions dans le cadre de plans d'actionnariat salarié et d'un dispositif de rémunération variable pluriannuelle.
- L'annulation de 8 562 856 actions autodétenues

L'assemblée générale du 25 mai 2018 avait donné l'autorisation au Conseil d'administration de vendre et d'acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le cours limite d'acquisition avait été fixé à 118 euros par action. Une nouvelle autorisation d'achat d'actions a été donnée par l'assemblée générale du 27 novembre 2018 en prévoyant un prix maximum d'achat de 140 euros par action afin de prendre en compte l'évolution du cours de l'action Safran intervenue depuis la dernière autorisation. L'assemblée générale du 23 mai 2019 a renouvelé cette autorisation en fixant le cours limite d'acquisition à 155 euros par action.

Dans le cadre de ces autorisations et du contrat de liquidité signé en 2012 avec la société Oddo BHF, la société a acheté 2 487 628 actions pour 321 millions d'euros et a vendu 2 572 531 actions pour 321 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, 229 097 actions sont détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

Le 24 mai 2017, Safran a annoncé son intention de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour un montant maximum de 2 300 millions d'euros sur une période de deux ans, dès la finalisation de son offre publique d'achat sur la société Zodiac Aerospace. L'offre s'est achevée le 23 mars 2018 avec le retrait obligatoire de la cote des actions de la société Zodiac Aerospace.

Après avoir lancé deux tranches de rachat sur l'exercice 2018, Safran a signé au cours de l'année 2019 :

- le 10 janvier 2019, une convention d'achat d'actions avec un prestataire de services d'investissement pour une troisième tranche de rachat de 600 millions d'euros maximum, au plus tard à échéance du 10 mai 2019 ;
- le 27 mai 2019, avec un nouveau prestataire de services d'investissement, une convention d'achat d'actions pour une quatrième tranche de rachat de 150 millions d'euros maximum, au plus tard à échéance du 28 juin 2019.
- le 1^{er} juillet 2019, une convention d'achat d'actions avec un prestataire de services d'investissement pour une cinquième tranche de rachat de 400 millions d'euros maximum, au plus tard à échéance du 4 septembre 2019.
- le 17 septembre 2019, une convention d'achat d'actions avec un prestataire de services d'investissement pour une sixième tranche de rachat de 220 millions d'euros maximum, au plus tard à échéance du 13 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les quatre tranches ont été réalisées pour un montant final de 1 076 millions d'euros, soient 8 562 856 actions acquises.

Le programme de rachat d'actions de 2 300 millions d'euros est donc totalement terminé au 31 décembre 2019.

Tout comme en 2018, ces actions rachetées au cours de l'année 2019 ont été annulées dans le cadre de la réduction de capital survenue le 20 décembre 2019.

Le 20 septembre 2019, la convention d'achat d'actions de la sixième tranche signée le 17 septembre 2019 a fait l'objet d'un avenant fixant la date d'échéance au 31 décembre 2019. Le montant maximum ainsi à acheter a été porté à 450 millions d'euros permettant d'ajouter un second objectif de rachat d'actions dans le cadre d'attribution ou cession d'actions aux salariés ou à certains mandataires sociaux.

Au titre de ce dernier objectif, le programme a été mené à terme permettant d'acquérir 1 622 941 actions pour un montant de 232 millions d'euros.

23.c. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS PROPRES

Le Conseil d'administration attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance.

L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs en ce compris l'exercice d'octroi (cf. § 6.6.4.2 du document de référence 2018).

Au 31 décembre 2019, les principales données relatives aux plans en cours d'acquisition sont les suivantes :

	Actions de performance 2017	Actions de performance 2018	Actions de performance 2019
Autorisation de l'assemblée générale	19.05.2016	25.05.2018	25.05.2018
Attribution par le Conseil d'administration	23.03.2017	24.07.2018	27.03.2019
Date d'acquisition définitive des actions	25.03.2020	26.07.2021	29.03.2022
Cours de l'action à la date d'octroi	69,86 €	107,05 €	116,90 €
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	430	440	589
Nombre d'actions de performance attribuées initialement	567 747	574 712	732 130
Nombre d'actions annulées ou caduques	(35 135)	(19 109)	(55 200)
Nombre d'actions de performance restantes au 31.12.2019	532 612	555 603	676 930

La charge relative de ces plans d'actions de performance, comptabilisée dans le poste « autres coûts sociaux » des frais de personnel (cf. Note 7 – Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel) s'élève à 49 millions d'euros sur l'exercice 2019 contre 29 millions d'euros sur l'exercice 2018, hors contribution patronale.

23.d. EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

OCEANE 2018 - 2023

Le 21 juin 2018, Safran a procédé à l'émission de 4 996 431 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) d'un nominal de 140,10 euros soit un montant nominal total de 700 millions d'euros.

Les obligations ne portent pas intérêt.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils pourront exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième jour de bourse précédant la date de remboursement normal ou anticipé. A la suite de la distribution du dividende 2018 (cf. Note 23.e - Distribution de dividendes) et conformément aux modalités des obligations, le ratio de conversion des obligations est, depuis le 29 mai 2019, de 1,001 action pour 1 obligation. Cet ajustement du ratio de conversion a été calculé par l'agent de calcul des obligations en application de la formule de calcul prévue à cet effet dans les modalités des obligations et avec les paramètres suivants :

- Ratio de conversion précédemment applicable : 1 action pour 1 obligation ;
- Prix de l'action : 121,54719 euros ;
- Dividende par action versé durant l'exercice 2019 : 1,82 euro ;
- Seuil de dividende par action pour l'exercice 2019 : 1,70 euro.

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer au gré des porteurs en cas de changement de contrôle et, à compter du 21 juin 2021, à l'initiative de l'émetteur si le cours de l'action multiplié par le ratio de conversion des obligations dépasse 130% du nominal des obligations.

A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées ou rachetées et annulées, les obligations seront remboursées au pair le 21 juin 2023.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le montant inscrit en dette financière à la date d'émission, après déduction des frais d'émission, a été évalué à 653 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie d'une dette obligataire similaire sans option de conversion. (cf. Note 27 - Passifs financiers portant intérêts). Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 1,40% par an y compris frais d'émission.

La composante optionnelle comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 44 millions d'euros à la date d'émission, soit 31 millions d'euros après effet d'impôt différé (cf. Variation des capitaux propres consolidés).

23.e. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de 2018, un dividende de 1,82 euro par action a été distribué et versé en 2019, soit un montant de 785 millions d'euros.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale devant se tenir le 28 mai 2020 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019, de distribuer un dividende de 2,38 euro par action au titre de cet exercice, soit 1 017 millions d'euros.

Note 24 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

	31.12.2018	Dotations	Reprises				Autres	31.12.2019
			Utilisations (1)	Reclassements (1)	Sans objet	Variations de périmètre		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Garanties de fonctionnement	1 037	593	(203)	-	(221)	2	6	1 214
Garanties financières	3	3	(4)	-	-	-	-	2
Engagements de retraites et assimilés	876	81	(91)	-	(3)	-	127	990
Contrats commerciaux et créances à long terme	266	102	(44)	-	(67)	-	1	258
Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons	201	137	(71)	(1)	(26)	-	5	245
Litiges	51	12	(13)	-	(12)	-	1	39
Autres	343	164	(130)	(2)	(36)	-	(4)	335
Total	2 777	1 092	(556)	(3)	(365)	2	136	3 083
non courant	1 588							2 093
courant	1 189							990

(1) Ces reprises liées à des dépenses de l'exercice ou à des reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice

Les impacts au compte de résultat des variations de l'ensemble des provisions se décomposent comme suit :

	31.12.2019
<i>(en millions d'euros)</i>	
Dotations nettes comptabilisées en résultat opérationnel	(122)
Dotations nettes comptabilisées en résultat financier	(46)
Total	(168)

Note 25 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, principalement en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en Note 1.t.

25.a. PRESENTATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

a) France

- Régime de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31 décembre 2017 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31 décembre 2016.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31 décembre 2017.

La fermeture de ce régime s'est inscrite dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1^{er} janvier 2017.

- Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

- Autres avantages long terme

En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail et de gratifications d'ancienneté.

b) Royaume-Uni

- Régimes de retraite à prestations définies

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Safran Landing Systems UK Ltd / Safran Landing Systems Services UK Ltd, Safran Nacelles Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trustees". Les régimes de retraite ne permettent plus d'acquérir de droits supplémentaires.

c) Reste du monde

Conformément aux lois locales d'avantages sociaux, le Groupe offre à ses salariés des dispositifs de retraite ou de gratifications d'ancienneté. Au titre des activités poursuivies, les principales zones géographiques concernées sont :

- Amériques : fonds de pension aux Etats-Unis (régimes gelés) et au Canada, indemnités de fin de carrière au Mexique ;
- Europe : fonds de pension en Suisse, fonds de pension et indemnités de fin de carrière en Belgique, fonds de pension et gratifications d'ancienneté en Allemagne, indemnités de fin de carrière et gratifications d'ancienneté en Pologne.

25.b. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2019	France	Grande Bretagne	Reste du monde
Engagement brut	1 554	1 782	794	618	370
Actifs de couverture	691	809	12	598	199
Provision comptable	876	990	782	37	171
- Régime de retraite à prestations définies	180	198	20	37	141
- Indemnités de départ à la retraite	644	735	710	-	25
- Médailles et autres engagements	52	57	52	-	5
Actifs nets comptabilisés	(13)	(17)	-	(17)	-

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2019	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres avantages long terme
Engagement brut	1 554	1 782	990	735	57
Actifs de couverture	691	809	809	-	-
Provision comptable	876	990	198	735	57
Actifs nets comptabilisés	(13)	(17)	(17)	-	-

L'augmentation de l'engagement brut est notamment liée à :

- la mise à jour des hypothèses financières (taux d'actualisation et taux d'inflation) utilisées dans les évaluations actuarielles des engagements aux Royaume-Uni et en zone Euro,
- l'appréciation de la Livre Sterling, générant des écarts de change.

Par ailleurs, la valeur des actifs augmente compte tenu du rendement des actifs des fonds de pension au Royaume-Uni et de l'appréciation de la Livre Sterling.

La charge des régimes en 2018 et 2019 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2019
Coût des services rendus	(57)	(60)
Ecart actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	2	(4)
Mise en place, modification et liquidation de régimes	(4)	-
Frais administratifs	-	(1)
Total composante opérationnelle de la charge	(59)	(65)
Charge / produits d'intérêt sur l'engagement net	(14)	(13)
Total composante financière de la charge	(14)	(13)
Total	(73)	(78)

Le Groupe prévoit de verser, en 2020, des cotisations à hauteur de 20 millions d'euros pour ses régimes de retraite à prestations définies.

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements bruts :

		Zone Euro	Grande Bretagne
Taux d'actualisation	31.12.2018	1,50%	2,90%
	31.12.2019	0,60%	1,95%
Taux d'inflation	31.12.2018	1,75%	3,25%
	31.12.2019	1,75%	2,90%
Taux de revalorisation des rentes	31.12.2018	1,00%	3,25%
	31.12.2019	1,00%	2,90%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.2018	1,12%-5,00%	N/A
	31.12.2019	1,12%-5,00%	N/A
Age de départ à la retraite	31.12.2018	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	31.12.2019	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice iBoxx pour les deux principales zones géographiques (Zone Euro et Royaume-Uni).

Analyse de la sensibilité :

Une variation de plus ou moins 0,5% des principales hypothèses aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement brut au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)

Sensibilité en point de base	-0,50%	0,50%
Taux d'actualisation	147	(129)
Taux d'inflation	(62)	66
Taux d'augmentation des salaires	(56)	64

Pour chaque hypothèse, l'impact étant calculé toutes choses égales par ailleurs

La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu un impact sur les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

25.c. VARIATION DES ENGAGEMENTS BRUTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

Variation des engagements bruts :

	31.12.2018	31.12.2019	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs des engagements bruts en début de période	1 467	1 554	858	644	52
A. Charge des régimes					
Coût des services rendus	57	60	13	43	4
Ecarts actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	(2)	4	-	-	4
Mise en place, modification et liquidation de régimes	4	-	-	-	-
Charge d'intérêts sur les engagements	30	32	21	10	1
Total charge au compte de résultat	89	96	34	53	9
B. Ecarts actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	(3)	(17)	(17)	-	-
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	(63)	190	117	73	-
Ecarts d'expérience	6	(1)	(5)	4	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	(60)	172	95	77	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	2	3	3	-	-
Prestations payées	(96)	(83)	(40)	(39)	(4)
Effet des variations de périmètre	154	5	5	-	-
Autres mouvements	-	(2)	(2)	-	-
Ecart de change	(2)	37	37	-	-
Total autres éléments	58	(40)	3	(39)	(4)
Valeur des engagements bruts en fin de période	1 554	1 782	990	735	57
Duration moyenne pondérée des régimes	15	15	18	12	10

Variation de la juste valeur des actifs de couverture :

	31.12.2018	31.12.2019	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	665	691	691	-	-
A. Produit des régimes					
Produit d'intérêt sur les actifs de couverture	16	19	19	-	-
Frais administratifs	-	(1)	(1)	-	-
Total produit au compte de résultat	16	18	18	-	-
B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Rendement des actifs du régime (hors partie en produit d'intérêt)	(12)	53	53	-	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	(12)	53	53	-	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	2	2	2	-	-
Cotisations de l'employeur	43	49	49	-	-
Prestations payées	(43)	(40)	(40)	-	-
Effet des variations de périmètre	23	-	-	-	-
Autres mouvements	-	3	3	-	-
Ecart de change	(3)	33	33	-	-
Total autres éléments	22	47	47	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	691	809	809	-	-

25.d. ALLOCATION D'ACTIFS

	Grande Bretagne % d'allocation au		Autre Europe % d'allocation au	
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Actions	14,47%	14,18%	27,65%	27,55%
Obligations et titres de dettes	41,88%	50,77%	58,65%	56,45%
Immobilier	7,56%	6,53%	7,50%	9,78%
OPCVM et autres fonds diversifiés	35,13%	24,78%	0,65%	0,47%
Liquidités	0,96%	3,74%	2,15%	4,93%
Autres	0,00%	0,00%	3,40%	0,82%

Il n'y a pas d'actifs sans cotation sur marché actifs (hors immobilier).

Au Royaume-Uni, notamment, l'objectif à long terme du Groupe est de limiter son exposition aux régimes à prestations définies et d'essayer à terme dans des conditions de marchés favorables, d'externaliser ces engagements auprès de compagnies d'assurances. En attendant la concrétisation de cet objectif, le Groupe s'attache à assurer dans la durée le niveau de financement de ses engagements de retraite.

Le Groupe accompagne les fonds de pension au Royaume-Uni dans une politique d'investissement combinant pour partie la sécurisation financière des engagements de moyen terme au travers d'investissements non risqués (fonds monétaires, emprunts d'Etats, fonds obligataires), et pour une autre partie, au travers d'investissements réputés plus risqués (fonds actions, fonds immobilier) dont la rentabilité attendue à long terme assure l'équilibre financier des régimes.

25.e. COTISATION AU TITRE DES REGIMES A COTISATION DEFINIES

La charge de l'année 2019 au titre des régimes à cotisations définies des activités poursuivies a été de 319 millions d'euros (296 millions d'euros en 2018 intégrant la charge pour le périmètre ex Zodiac Aerospace depuis le 1^{er} mars 2018).

Ces cotisations sont relatives aux régimes de retraite légaux et aux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies.

Note 26 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par des organismes publics.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2018	585
Nouvelles avances reçues	7
Remboursement d'avances	(34)
Sous total changements résultant des flux de trésorerie	(27)
Charges d'intérêts et actualisation	20
Ecart de change	1
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables (1)	(74)
Sous total changements sans contrepartie de trésorerie	(53)
Au 31.12.2019	505

(1) Cf. Note 7 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel.

La valeur des dettes soumises à des conditions particulières fait l'objet d'estimations portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

Note 27 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018 *	31.12.2019
Emprunts obligataires	1 315	712
Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	657	667
Billets non garantis de premier rang en USD	906	950
Dettes de crédit-bail	121	-
Dettes de location	-	608
Emprunts à long terme	385	302
Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)	3 384	3 239
Emprunts obligataires	499	601
Billets non garantis de premier rang en USD	135	-
Dettes de crédit-bail	27	-
Dettes de location	-	121
Emprunts à long terme	322	362
Intérêts courus non échus	19	9
Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine	1 002	1 093
Negociable European Commercial Papers	973	1 772
Concours bancaires court terme et assimilés	246	675
Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine	1 219	2 447
Total des passifs financiers courants portant intérêts (< 1 an)	2 221	3 540
Total des passifs financiers portant intérêts (1)	5 605	6 779

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 n'ont pas été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective limitée de la norme IFRS 16 - Locations (cf. Note 14 - Location).

(1) La juste valeur des passifs financiers portant intérêts est de 6 851 millions d'euros (5 698 millions d'euros au 31 décembre 2018).

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2018	5 605
Augmentation des emprunts à long terme dès l'origine (hors dettes de location)	24
Diminution des emprunts à long terme dès l'origine	(875)
Variations des financements court terme	1 261
Sous total changements résultant des flux de trésorerie	410
Première application d'IFRS 16 au 01.01.2019	529
Augmentation nette des dettes de location	144
Intérêts courus	(10)
Variations de périmètre	22
Ecarts de change	30
Variation de la juste valeur des dettes couvertes par des instruments de taux d'intérêt (1)	27
Reclassements et autres	22
Sous total changements sans contrepartie de trésorerie	764
Au 31.12.2019	6 779

(1) Cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Les échéances des passifs portant intérêts sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Échéances en :		
N + 1	2 221	3 540
N + 2 à N + 5	2 688	3 016
Au-delà de 5 ans	696	223
Total	5 605	6 779

La répartition des emprunts par devise avant couverture s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2018		31.12.2019	
	devises	euros	devises	euros
EUR	4 502	4 502	5 335	5 335
USD	1 249	1 091	1 431	1 294
CAD	1	1	8	6
GBP	-	-	26	30
Autres	NA	11	NA	114
Total		5 605		6 779

La répartition des emprunts par devise après couverture s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2018		31.12.2019	
	devises	euros	devises	euros
EUR	4 502	4 502	6 283	6 283
USD	1 249	1 091	386	346
CAD	1	1	8	6
GBP	-	-	26	30
Autres	NA	11	NA	114
Total		5 605		6 779

L'analyse des taux des passifs portant intérêts fait ressortir :

- Une décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		non courant				courant			
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018		31.12.2019		31.12.2018		31.12.2019	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	3 320	5 073	2 131	2,75%	2 648	2,77%	1 189	0,30%	2 425	0,04%
Taux variable	2 285	1 706	1 254	0,32%	591	0,37%	1 031	0,20%	1 115	0,45%
Total	5 605	6 779	3 385	1,85%	3 239	2,33%	2 220	0,25%	3 540	0,17%

- Une décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		non courant				courant			
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018		31.12.2019		31.12.2018		31.12.2019	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	2 203	4 860	1 014	1,29%	2 435	1,70%	1 189	0,30%	2 425	0,04%
Taux variable	3 402	1 919	2 371	2,09%	804	0,57%	1 031	0,20%	1 115	0,45%
Total	5 605	6 779	3 385	1,85%	3 239	1,42%	2 220	0,25%	3 540	0,17%

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	2 330	2 632
Passifs financiers portant intérêts (B)	5 605	6 779
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de juste valeur de la dette (C)	6	33
Total (A) - (B) + (C)	(3 269)	(4 114)

Le gearing du Groupe ressort à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Position Financière Nette	(3 269)	(4 114)
Capitaux Propres	12 301	12 748
Gearing	26,58%	32,27%

PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- US Private Placement (USPP) mis en place le 9 février 2012 d'un montant total de 1,045 milliard de dollars US dont :
 - Tranche B : 540 millions de dollars US à 10 ans (échéance février 2022), coupon à taux fixe de 4,28%
 - Tranche C : 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024), coupon à taux fixe de 4,43%

Ces deux tranches B et C ont fait, à l'origine, l'objet d'une couverture de taux d'intérêt payeur variable en dollars, puis, en mars 2019, payeur fixe en euros (via un cross currency swap), ce qui a permis de finalement synthétiquement swaper cette dette en dollars US à taux fixe en dette en euros à taux fixe.

Cette émission ressort en 2019 à 1,64% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

Ce financement, d'un montant de 1,2 milliard de dollars US à l'origine, comportait également une tranche Tranche A de 155 millions de dollars US à 7 ans à taux fixe remboursée à son échéance, le 9 février 2019.

- Emission le 11 avril 2014 d'obligations à taux fixe de 2,875% d'un montant de 200 millions d'euros à 10 ans (échéance avril 2024). Les obligations ont été émises à 99,529% du nominal. Cette émission a été swapée à taux variable et ressort, en 2019, à 1,11% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emission le 28 juin 2017 d'obligations à taux variable Euribor 3 mois + 0,57% (coupon *flooré* à 0%) d'un montant de 500 millions d'euros à 4 ans (échéance juin 2021). Les obligations ont été émises à 100% du nominal.

Emission le 28 juin 2017 d'obligations à taux variable Euribor 3 mois + 0,30% (coupon *flooré* à 0%) d'un montant de 500 millions d'euros à 2 ans (échéance juin 2019). Les obligations ont été émises à 100,059% du nominal. Les obligations ont été remboursées à leur échéance, le 28 juin 2019.

- Emission le 13 juillet 2018 d'obligations à taux variable Euribor 3 mois + 0,33% (coupon *flooré* à 0%) d'un montant de 500 millions d'euros à 2 ans (échéance juillet 2020). Les obligations ont été émises à 100% du nominal.
- Emission d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 21 juin 2018 d'un nominal de 700 millions d'euros. Les OCEANE ne

portent pas intérêt et ont été émises avec un prix d'émission de 100% du nominal, faisant ressortir un rendement actuariel brut de 0,00%. A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées, ou rachetées et annulées, les OCEANE seront remboursées au pair le 21 juin 2023. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette des OCEANE ressort à 1,40%, y compris frais d'émission (cf. Note 23.d - Emission d'obligations convertibles).

- Euro placement sous forme de crédit syndiqué d'une maturité de 7 ans à l'origine, mis en place par ex Zodiac Aerospace le 10 mars 2016 et venant à échéance le 10 mars 2023, d'un encours de 180 millions d'euros au 31 décembre 2019, à taux révisable de 2,902% au 31 décembre 2019.
- Schuldschein à taux fixe de 3,605% d'un montant de 99 millions d'euros mis en place par ex Zodiac Aerospace le 25 juillet 2013 pour une durée de 7 ans (échéance juillet 2020) et restructuré le 25 juillet 2018 : 95 millions d'euros ont été remboursés par anticipation par ex Zodiac Aerospace et remplacés concomitamment par une dette, sous forme de Negotiable European Medium Term Notes, contractée par Safran auprès des mêmes prêteurs pour le même montant, aux mêmes conditions financières et avec la même échéance. A la suite de cette substitution de support, il ne reste donc qu'un encours de 4 millions d'euros au titre du contrat de Schuldschein d'origine.
- Prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à taux variable Euribor 3 mois + 0,734% venant à échéance en décembre 2020. L'encours est de 37,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.
- Negotiable European Commercial Papers (NEUCP) souscrits par un fonds commun de placement du plan d'épargne groupe pour un montant de 407 millions d'euros au 31 décembre 2019. La rémunération moyenne servie par Safran sur cet encours au 31 décembre 2019 est de 1,55%. Les avoirs gérés par le FCPE et ainsi réinvestis en NEUCP Safran sont initialement bloqués pendant cinq ans. Compte tenu des engagements du FCPE, ces NEUCP sont, par convention, classés en emprunt à long terme. Au 31 décembre 2019, 78% de ces avoirs sont disponibles dans le FCPE à moins d'un an. En conséquence, 78% des 407 millions d'euros de NEUCP sont classés en emprunt long terme courant.
- Les dettes de location (incluant les dettes antérieures de crédit-bail), d'un montant de 729 millions d'euros au 31 décembre 2019, découlent de la mise en place de la norme IFRS 16.

Les autres emprunts à moyen ou long terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Negotiable European Commercial Paper : 1 772 millions d'euros (973 millions d'euros au 31 décembre 2018).
Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances à moins d'un an.
- Comptes courants financiers des filiales non consolidées et des co-entreprises : 263 millions d'euros (201 millions d'euros au 31 décembre 2018). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont essentiellement constituées de découverts bancaires.

CESSION DE CREANCES SANS RECOURS

Le passif financier au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, n'inclut pas les lignes de cessions de créances clients sans recours, dont la principale est la ligne de CFM Inc. (société consolidée en opération conjointe).

Cette ligne confirmée, renouvelée en décembre 2019 à échéance de décembre 2021 à hauteur de 2 370 millions de dollars US avec un pool de 6 banques coordonné par Crédit Agricole CIB, et devant être ramenée à 1 500 millions de dollars US mi-janvier 2020 puis à 800 millions de dollars US en décembre 2020, a été utilisée au 31 décembre 2019 à hauteur de 1 423 millions de dollars US (soit 712 millions de dollars US à 50%) contre 2 147 millions de dollars US (soit 1 074 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2018.

Note 28 - Fournisseurs et autres créditeurs

	31.12.2018	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecarts de change	Reclassements	31.12.2019
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes opérationnelles	5 099	441	21	19	7	5 587
Clients créditeurs	723	110	-	1	1	835
Dettes fournisseurs	2 920	234	24	14	6	3 198
Compte courant d'exploitation	1	(1)	-	-	-	-
Dettes sociales	1 455	98	(3)	4	-	1 554
Autres dettes	551	13	2	3	8	577
Concours de l'Etat - redevances à payer	24	(7)	-	-	-	17
Etat-autres impôts à payer	198	81	-	1	-	280
Produits constatés d'avance	105	5	-	-	-	110
Autres	224	(66)	2	2	8	170
Total	5 650	454	23	22	15	6 164

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	5 587	5 569	18
Autres dettes	577	532	45
Total	6 164	6 101	63

Note 29 - Autres passifs financiers courants et non courants

	31.12.2018	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecarts de change	Reclassements	31.12.2019
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	117	8	-	1	(18)	108
Dettes sur acquisition de titres	(2)	-	6	-	5	9
Total	115	8	6	1	(13)	117
non courant	2					2
courant	113					115

Ces dettes ne sont pas incluses dans la position financière nette du Groupe au 31 décembre 2019.

Note 30 - Synthèse des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 :

au 31.12.2018	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	585		585
Passifs financiers non courants portant intérêts	3 384		3 384
Passifs financiers courants portant intérêts	2 221		2 221
Dettes fournisseurs	2 920		2 920
Dettes sur acquisition de titres	(2)	-	(2)
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	117		117
Comptes courants d'exploitation	1		1
Dérivés passifs non courants		7	7
Dérivés passifs courants		1 255	1 255
Total passifs financiers	9 226	1 262	10 488

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur. L'ajustement de juste valeur des passifs financiers portant intérêts qui sont couverts en juste valeur est de 6 M€ au 31 décembre 2018.

au 31.12.2019	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	505		505
Passifs financiers non courants portant intérêts	3 239		3 239
Passifs financiers courants portant intérêts	3 540		3 540
Dettes fournisseurs	3 198		3 198
Dettes sur acquisition de titres	9	-	9
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	108		108
Comptes courants d'exploitation	-		-
Dérivés passifs non courants		5	5
Dérivés passifs courants		1 033	1 033
Total passifs financiers	10 599	1 038	11 637

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur. L'ajustement de juste valeur des passifs financiers portant intérêts qui sont couverts en juste valeur est de 33 M€ au 31 décembre 2019.

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque passif et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture, à l'exception des dettes soumises à des conditions particulières pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

En 2019 comme en 2018, la juste valeur des passifs financiers est proche de la valeur nette comptable sauf pour les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018		2019	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes soumises à des conditions particulières	585	N/A	505	N/A
Passifs financiers portant intérêts (1)	5 605	5 698	6 779	6 851

(1) La juste valeur relève du niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur (cf. Note 22 - Synthèse des actifs financiers).

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la Note 22 - Synthèse des actifs financiers pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	1 262	-	1 262
Total	-	1 262	-	1 262

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	1 038	-	1 038
Total	-	1 038	-	1 038

Sur l'exercice 2019, comme en 2018, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES PASSIFS FINANCIERS ET DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31.12.2018	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	1 262	-	1 262	725	537

(1) Cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Au 31.12.2019	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	1 038	-	1 038	614	424

(1) Cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Les tableaux ci-dessus présentent les passifs financiers concernés par un accord de compensation avec des actifs financiers.

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, le Groupe n'opère pas de compensation de passifs financiers et d'actifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant

pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés actifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2019	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	13	(8)	33	(5)
Swaps payeurs taux fixe	-	-	-	(5)
Swaps payeurs taux variable	13	(8)	33	-
Gestion du risque de change	740	(1 254)	674	(1 033)
Swaps de change	-	-	2	-
Achats et ventes à terme de devises	87	(361)	200	(241)
Options de change	653	(893)	472	(792)
Total	753	(1 262)	707	(1 038)

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des activités du secteur aéronautique civil est libellée en dollar US, la monnaie de référence de l'industrie. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 10,9 milliards de dollars US en 2019.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire volatil.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par la société Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur trois principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.
- donner de la visibilité sur le taux de change appliqué dans les comptes des sociétés du groupe.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar US permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de trois à quatre ans.

METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à garantir une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et la combinaison d'instruments optionnels avec ou sans barrières.

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine.

Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et la combinaison d'instruments optionnels avec ou sans barrières.

DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2018				31.12.2019			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
Contrat forward	(273)				(40)			
Position vendeuse de USD	(338)	3 911	3 911	-	(238)	2 661	2 661	-
<i>Dont contre EUR</i>	<i>(333)</i>	<i>3 861</i>	<i>3 861</i>	-	<i>(238)</i>	<i>2 661</i>	<i>2 661</i>	-
Position acheteuse de USD	47	(1 201)	(301)	(900)	75	(957)	(957)	-
<i>Dont contre EUR</i>	<i>42</i>	<i>(1 151)</i>	<i>(251)</i>	<i>(900)</i>	<i>75</i>	<i>(957)</i>	<i>(957)</i>	-
Position vendeuse de EUR contre GBP	-	(17)	(17)	-	9	107	100	7
Position vendeuse de EUR contre CAD	3	47	(2)	49	7	49	49	-
Position acheteuse de MXN contre EUR	31	(12 176)	(1 872)	(10 304)	107	(13 304)	(4 086)	(9 217)
Position acheteuse de MXN contre USD	(16)	(1 150)	(1 150)	-	-	-	-	-
Swaps de change	-				2			
Cross Currency Swaps	-	-	-	-	2	1 045	-	1 045
Options de change	(241)				(321)			
Achat Put USD	482	22 454	17 454	5 000	275	26 555	26 055	500
Achat Call USD	95	(1 700)	(1 700)	-	83	(2 300)	(1 300)	(1 000)
Vente Call USD	(870)	47 084	37 384	9 700	(718)	45 471	44 471	1 000
Vente Put USD	(14)	(4 238)	(4 238)	-	(41)	(4 600)	(2 600)	(2 000)
Achat Put EUR	18	420	420	-	89	1 690	1 540	150
Vente Call EUR	(4)	840	840	-	(19)	3 200	2 900	300
Accumulateurs Vendeurs de USD (2)	58	1 014	126	888	6	2 539	686	1 853
Accumulateurs Acheteurs de GBP (2)	(1)	(400)	(400)	-	2	(520)	(520)	-
Accumulateurs Acheteurs de CAD (2)	(5)	(400)	(400)	-	-	-	-	-
Accumulateurs Acheteurs de MXN (2)	-	-	-	-	2	(500)	(500)	-
Total	(514)				(359)			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments.

Au bilan, l'évolution de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués est de 155 millions d'euros entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019.

Au compte de résultat, le Groupe a retenu l'option de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux dérivés ci-dessus et doit en conséquence comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de juste valeur de ses dérivés.

EXPOSITION ET SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'exposition des instruments financiers figurant au bilan du Groupe au risque de change EUR/USD se résume comme suit :

<i>(en millions d'USD)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Total actifs hors dérivés	2 982	4 158
Total passifs hors dérivés	(3 059)	(3 067)
Dérivés de couverture de positions bilantielles (1)	(1 114)	(1 148)
Exposition nette après prise en compte des dérivés de couverture de positions bilantielles	(1 191)	(57)

(1) Présentés en montant notionnel.

Les actifs et passifs hors dérivés sont essentiellement constitués des créances et des dettes d'exploitation libellées en USD dans les bilans des sociétés du Groupe ayant l'euro pour monnaie fonctionnelle et de l'émission par Safran de billets non garantis sur le marché privé américain pour 1 milliard de dollars US. Suite à la mise en place d'un cross-currency-swap en couverture du risque de change découlant des billets non garantis en USD (cf. Exposition au risque de taux d'intérêt USD), ces actifs et passifs sont couverts en quasi-totalité par des dérivés de couverture de change.

A cette exposition nette s'ajoutent les dérivés de change EUR/USD de couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs qui ont une juste valeur de (558) millions de dollar US pour une juste valeur globale des dérivés de change EUR/USD de (627) millions de dollar US au 31 décembre 2019 (respectivement (590) millions de dollar US et (617) millions de dollar US au 31 décembre 2018).

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 5 % du cours de change EUR/ USD est la suivante :

<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2019	
	USD	USD	USD	USD
Cours de clôture	1,15		1,12	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,09	1,20	1,07	1,18
Impact avec contrepartie en résultat (avant impôt)	(1 653)	633	(2 195)	623
Impact avec contrepartie en capitaux propres (avant impôt)	(56)	50	-	-

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligatoire pour 200 millions d'euros effectuée au premier semestre 2014 a été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable/receveur fixe, à échéance avril 2024. Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

(en millions d'euros)	31.12.2018					31.12.2019				
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux										
Payeur variable	13	200	-	-	200	14	200	-	200	-
Total	13					14				

Pour la couverture de juste valeur de l'émission obligatoire de 200 millions d'euros, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2019
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-	1
Variation de juste valeur de l'élément couvert	-	(1)
Impact en résultat financier des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt Euro	-	-

Exposition au risque de taux d'intérêt euro avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2018	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)						
Passifs financiers portant intérêts	1 029	1 003	1 222	1 248	2 251	2 251
Autres actifs financiers	173	7	48	31	221	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125	1 657	-	-	125	1 657
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	731	(661)	1 174	1 217	1 905	556
Dérivés (1)	-	-	(200)	200	(200)	200
Exposition nette après prise en compte des dérivés	731	(661)	974	1 417	1 705	756

(1) Présentés en montant notionnel.

31.12.2019	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)						
Passifs financiers portant intérêts	2 280	1 082	1 382	591	3 662	1 673
Autres actifs financiers	45	95	81	29	126	124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 401	4	-	-	1 401	4
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	834	983	1 301	562	2 135	1 545
Dérivés (1)	-	-	731	200	731	200
Exposition nette après prise en compte des dérivés	834	983	2 032	762	2 866	1 745

(1) Présentés en montant notionnel.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars US a été partiellement variabilisée à l'origine. Ainsi, des swaps de taux payeur variable/receveur fixe en dollars US ont été mis en place sur les deux tranches à 10 et 12 ans pour respectivement 540 millions de dollars US et 505 millions de dollars US. Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La tranche à 7 ans de 155 millions de dollars US a été maintenue à taux fixe et remboursée en février 2019.

En mars 2019, les deux tranches à 10 et 12 ans de respectivement 540 millions de dollars US et 505 millions de dollars US ont été refixées en euro par la mise en place d'un cross-currency swap receveur variable en dollars US / payeur fixe en euros.

Le cross-currency swap fait l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour sa partie taux d'intérêt.

Dans le cadre d'une ligne de cession de créances sans recours, des swaps de taux d'intérêt payeur fixe/receveur variable d'un montant nominal de 1 250 millions de dollars US ont été mis en place pour une durée maximale de 12 mois pour le compte d'un partenariat détenu à 50% par le Groupe. Cette transaction fait également apparaître, après élimination intra-groupe, un swap payeur variable/receveur fixe d'un montant nominal de 625 millions de dollars US. Ces swaps ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture. L'objectif de ces opérations est de figer le coût du financement pris en charge par le client.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018					31.12.2019				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux dollars US										
Payeur variable	(6)	2 133	1 088	540	505	19	1 670	625	1 045	-
Payeur fixe	(2)	2 335	2 335	-	-	(5)	2 295	1 250	1 045	-
Total	(8)					14				

Pour la couverture de juste valeur de l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché américain, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(11)	26
Variation de juste valeur de l'élément couvert	11	(26)
Impact en résultat financier des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt USD	-	-

Exposition au risque de taux d'intérêt USD avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2018	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	180	28	1 041	-	1 221	28
Autres actifs financiers	-	1	44	-	44	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79	362	-	-	79	362
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	101	(335)	997	-	1 098	(335)
Dérivés (1)	1 247	(1 247)	(1 045)	1 045	202	(202)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	1 348	(1 582)	(48)	1 045	1 300	(537)

(1) présentés en montant notionnel.

31.12.2019	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	136	33	1 262	-	1 398	33
Autres actifs financiers	-	2	42	-	42	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	287	736	-	-	287	736
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(151)	(705)	1 220	-	1 069	(705)
Dérivés (1)	625	(625)	(1 045)	-	(420)	(625)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	474	(1 330)	175	-	649	(1 330)

(1) présentés en montant notionnel.

SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro et au risque de taux d'intérêt USD, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

<i>Impact de la variation des taux d'intérêt (en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+1%	+1%
Impact en résultat (avant impôt)	(3)	(6)
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-	-

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients ;
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

Dans le cadre de ses activités civiles et militaires, le Groupe est éventuellement exposé à des retards de paiement de ses clients, en particulier ses clients États, ce qui pourrait peser sur sa capacité à atteindre ses objectifs de cash flow libre.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est donné en Note 19 - Créances clients et autres débiteurs.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

L'existence d'une ligne de liquidité confirmée et non utilisée au 31 décembre 2019 rend le Groupe peu sensible au risque de liquidité. Cette ligne d'un montant de 2 520 millions d'euros a été mise en place en décembre 2015 d'échéance décembre 2020 avec deux options d'extension successives d'une année chacune. Les deux options ayant été exercées, l'échéance actuelle est en décembre 2022. Cette ligne n'est soumise à aucun covenant financier.

Le financement B.E.I. mis en place en 2010 (cf. Note 27 - Passifs financiers portant intérêts) est soumis à des covenants financiers.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5 ;
- Dette nette/fonds propres < 1.

Le covenant financier « Dette nette/EBITDA < 2,5 » s'applique également à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) (cf. Note 27 - Passifs financiers portant intérêts).

L'euro placement sous forme de crédit syndiqué d'une maturité de 7 ans à l'origine mis en place par ex Zodiac Aerospace le 10 mars 2016 (cf. Note 27 - Passifs financiers portant intérêts) est soumis à un covenant financier :

- Dette nette/EBITDA < 3,5

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » utilisés dans les covenants mentionnés ci-dessus sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières portant intérêts (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités ;
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées) ;
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Note 32 - Participation dans les opérations conjointes

Le Groupe détient des participations dans les opérations conjointes suivantes dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination des programmes moteur CFM56 et Leap avec General Electric et leur commercialisation ;
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Safran Aircraft Engines et de General Electric ;
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques ;
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance ;
- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces opérations conjointes, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Actifs courants	109	126
Actifs non courants	171	182
Passifs courants	165	180
Passifs non courants	22	18
Produits opérationnels	102	91
Charges opérationnelles	(70)	(68)
Résultat financier	(13)	(1)
Charge d'impôts	(1)	(5)
Résultat net	18	17
Autres éléments du résultat global	3	2
Résultat global	21	19
Flux liés aux activités opérationnelles (1)	17	41
Flux liés aux activités d'investissement	(10)	(13)
Flux liés aux activités de financement (1)	(1)	(7)

(1) Cf. Note 27 - Passifs financiers portant intérêts - programmes de cession de créances commerciales chez CFM Inc.

Note 33 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les entreprises associées, les co-entreprises, et les dirigeants.

L'Etat français détient également une action dans la société Safran Ceramics qui peut lui permettre de s'opposer à tout changement de contrôle de la société et à la vente d'actif de cette société.

Les relations avec les parties liées autres que les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Ventes aux parties liées autres que les co-entreprises	4 246	5 413
Achats auprès des parties liées autres que les co-entreprises	(82)	(135)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Créances sur les parties liées autres que les co-entreprises	2 153	1 930
Dettes envers les parties liées autres que les co-entreprises	3 082	2 639

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Engagements donnés aux parties liées autres que les co-entreprises (1)	2 073	2 110

(1) Cf. Note 34.a - Engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du Groupe.

Les transactions avec les parties liées autres que les co-entreprises concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

Les relations avec les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Ventes aux co-entreprises (1)	269	380
Achats auprès des co-entreprises	(82)	(101)

(1) Principalement avec Shannon Engine Support Limited.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Créances sur les co-entreprises	173	180
Dettes envers les co-entreprises	42	57

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Engagements donnés aux co-entreprises (2)	152	367

(2) Cf. Note 16 - Participations comptabilisées par mise en équivalence.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction générale ainsi que toute autre personne ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de Safran et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement Safran.

Les dirigeants comprennent les 17 membres du Conseil d'administration, dont le président du Conseil et le Directeur Général, ainsi que des directeurs considérés comme ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de Safran et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant Safran (5 directeurs répondant à ces critères du 1^{er} janvier 2018 au 31 octobre 2018 et 4 directeurs du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2019).

Les rémunérations et avantages de toute nature, alloués aux membres du Conseil d'administration et membres de la direction générale sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Avantages à court terme (1)	11,1	10,9
Avantages postérieurs à l'emploi	1,2	0,8
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Avantages en capital	3,5	4,3

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

Le montant global des engagements au bilan au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages long terme des dirigeants s'élève à 12,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 et à 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Note 34 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

34.a. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DU GROUPE

(i) Engagements donnés et passifs éventuels

Les différents engagements donnés liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Engagements d'achat d'immobilisations incorporelles	55	38
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	346	250
Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation	5 364	5 476
Engagements de location	641	98
Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe	30	23
Autres engagements	421	636
Total	6 857	6 521

Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation

Ces garanties sont majoritairement constituées de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

Les garanties données à Airbus font par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la Note 33 - Parties liées.

Engagements de location

A compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements de location donnés concernent les contrats de location qui bénéficient d'une exemption dans le cadre de la norme IFRS 16 (location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur) et les contrats de location signés mais pas encore démarrés.

Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Les garanties financières mentionnées dans ce tableau concernent les financements aéronautiques en place à la date de clôture accordées en support des ventes de moteurs civils, sous forme de financement avion ou garantie de valeur d'actif.

L'exposition brute au titre de ces engagements de financement s'élève, en devise de transaction, à 26 millions de dollars US au 31 décembre 2019 (35 millions de dollars US au 31 décembre 2018), soit 23 millions d'euros (29 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, compte tenu notamment de la valeur des actifs sous-jacents obtenus en gage, l'exposition nette ressort à 4 millions de dollars US au 31 décembre 2019 (12 millions de dollars US au 31 décembre 2018) et donne lieu, après appréciation du risque, à la constitution d'une provision dans les comptes (cf. Note 24 - Provisions).

Les promesses de financement accordées dans leur principe aux clients, aux côtés des avionneurs, dans le cadre de certaines campagnes de vente de moteurs civils, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes et correspondent en général à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés. Ces promesses ne font pas partie de l'exposition brute car i) la probabilité d'exercice par la compagnie aérienne est trop incertaine du fait de l'éloignement des livraisons, et ii) historiquement peu d'engagements ont été exercés du fait de conditions non incitatives et du caractère subsidiaire de ces financements derrière le marché des banques, assureurs-crédit et investisseurs.

Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de leur activité courante, Safran ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques ou retard dans la phase de développement, pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. Note 2.b - Provisions et Note 24 - Provisions). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la Note 35 - Litiges, pour les plus significatives.

(ii) Engagements reçus

Les différents engagements reçus liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	13	9
Garanties de bonne fin	17	10
Avals, cautions reçus	21	1
Autres engagements reçus	157	85
Total	208	105

34.b. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU PERIMETRE DU GROUPE

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

(i) Garanties de passif données

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Garanties de passifs données (1)	331	331

(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable

(ii) Garanties de passif reçues

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2019
Garanties de passifs reçues	-	-

Garanties données dans le cadre des cessions des activités de sécurité

Safran a accordé contractuellement à Advent International lors de la cession des activités identité et sécurité intervenue le 31 mai 2017 une garantie de passif valorisée à 180 millions d'euros au 31 décembre 2019 ainsi qu'une indemnité spécifique plafonnée à 200 millions de réals (soit 44 millions d'euros) au 31 décembre 2019 destinée à couvrir les conséquences financières éventuelles du différend qui oppose Morpho do Brasil à l'administration fiscale brésilienne au sujet de la méthode de taxation sur la valeur ajoutée de certains produits.

Safran a accordé contractuellement à Smiths Group PLC lors de la cession des activités de détection intervenue le 7 avril 2017 une garantie de passif de 73 millions de dollars, soit 65 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Safran Ceramics a accordé contractuellement au groupe Hexcel lors de la cession de Structil intervenue le 2 octobre 2017 une garantie de passif valorisée à 37 millions d'euros au 31 décembre 2019.

34.c. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les engagements reçus en matière de financement correspondent :

- à la partie non utilisée de la ligne de cession de créances déconsolidante (cf. Note 27 - Passifs financiers portant intérêts) ; et
- à la ligne de crédits syndiquée confirmée et non utilisée (cf. Note 31 - Gestion des risques de marché et dérivés).

Note 35 - Litiges

Safran et certaines de ses filiales sont impliquées dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Safran et certaines de ses filiales font également l'objet de certaines demandes, investigations, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de leurs activités.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Safran et ses filiales du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Safran et ses filiales du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Safran estime qu'il a comptabilisé les provisions adéquates au regard des risques encourus.

Les procédures les plus significatives sont résumées ci-après.

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
- Safran a fait l'objet d'une sanction de la Commission Européenne le 2 avril 2014 relative à des activités de Silec Cable, ex-filiale de Sagem SA, cédée fin 2005 à General Cable. General Cable, également sanctionné, a formulé une réclamation à l'encontre de Safran, au titre du contrat de cession, afin de préserver ses droits. Safran s'est acquitté de l'amende de 8,5 millions d'euros en 2014. S'appuyant sur la décision de la Commission, des actions judiciaires visant à indemniser les préjudices subis ont déjà été entamées par un certain nombre d'acheteurs de câble auprès des fournisseurs condamnés par la Commission Européenne. La responsabilité solidaire de Safran a été engagée avec d'autres fournisseurs dans le cadre d'une de ces actions contentieuses et pourrait être recherchée dans le cadre d'autres actions contentieuses en Europe. La procédure engagée suit son cours; sur autorisation de la Cour, le demandeur a notifié aux codéfendeurs fin 2018 un élargissement du fondement de son action. Les codéfendeurs ont conclu en réponse courant 2019. Le calendrier de procédure prévoit des échanges de rapports entre les experts au cours du premier semestre 2020 suivis par la tenue d'une audience préliminaire ; l'audience finale devrait débiter fin d'année 2020.
A ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel.

À la connaissance de Safran et de ses filiales, il n'existe pas d'autres procédures réglementaires, judiciaires, ou d'arbitrage, en cours, qui pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière de Safran et/ou du Groupe.

Note 36 - Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

Note 37 - Liste des sociétés consolidées

Safran SA	Pays	Exercice 2018		Exercice 2019	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Safran SA	France	Société consolidante			
Propulsion aéronautique et spatiale					
Safran Aircraft Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Cfan	Etats Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM International SA	France	OC	50,00	OC	50,00
CFM International, Inc.	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM Materials LP	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Famat	France	OC	50,00	OC	50,00
Fan Blade Associates, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aero Composite	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerospace Composites, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shannon Engine Support Limited	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Aircraft Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Poland	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Americas	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Morocco	Maroc	IG	51,00	IG	51,00
Safran MDS, S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Brussels	Belgique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Suzhou Co, Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Guiyang	Chine	IG	90,00	IG	100,00
Propulsion Technologies International, LLC	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
Safran Aero Boosters	Belgique	IG	67,19	IG	67,19
Safran Test Cells, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters Programs, LLC	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Helicopter Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units San Diego, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units USA (1)	Etats-Unis	-	-	IG	100,00
Initium Aerospace, LLC (1)	Etats-Unis	-	-	EQ	50,00
Safran Helicopter Engines Asia Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Moteurs d'Hélicoptères Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Brasil Industria e Comercio do Brasil Ltda	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Tianjin Co. Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines South Africa	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
Roxel France	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel Limited	Royaume-Uni	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Transmission Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Transmission Systems Poland S.p. Z.o.o.	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
ArianeGroup Holding	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2019.

	Pays	Exercice 2018		Exercice 2019	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems					
Safran Nacelles	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran System Aerostructures (1)	France	IG	100,00	-	-
Safran Landing Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Aero Precision Repair & Overhaul Company, Inc.	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Landing Systems Services Dinard	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Kentucky, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Wheel & Brake Services, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems México S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Américas S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Landing Systems Services Miami, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Querétaro S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Holdings Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Xi'an Cea Safran Landing Systems Co., Ltd	Chine	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Filtration Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Suzhou Co., Ltd.	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power	France	IG	100,00	IG	100,00
Aerosource Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Chihuahua SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Investments, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Morocco S.A	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power India Private Limited	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Matis Aerospace	Maroc	OC	50,00	OC	50,00
Safran Engineering Services	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services India Pvt Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shanghai SAIFEI Aviation EWIS Manufacturing Co., Ltd	Chine	EQ	49,00	EQ	49,00
Cantwell Cullen & Company, Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Innovative Power Solutions LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Interconnect UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Icore International, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerospace Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aero Electric	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Martin-Baker France	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Fusionnée dans Safran Nacelles au 31 août 2019.

	Pays	Exercice 2018		Exercice 2019	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Safran Electronics & Defense	France	IG	100,00	IG	100,00
Optics 1, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Services Asia Pte Ltd	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Electronics & Defense Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Avionics USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Lynred (ex Sofradir)	France	EQ	50,00	EQ	50,00
ULIS (1)	France	EQ	50,00	-	-
Safran Vectronix AG	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Sagem USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Fadec International, LLC	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Reosc	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Colibrys SA	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Actuation Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Pioneer Aerospace Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Data Systems Investment	France	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Data Systems Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Data Systems GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Data Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
IDD Aerospace Corp.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerotechnics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Hydraulics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Fluid	France	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Equipments Tunisie	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Pacific Precision Products Mfg.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Avox Systems Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Air Cruisers Company, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems	France	IG	100,00	IG	100,00
Engineered Arresting Systems Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Ducts	France	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Services Americas LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerospace Services Asia	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerospace Services UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerospace Services Europe	France	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerospace Services Middle East - DWC - LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,00	IG	100,00
IN-Services Asia Limited	Hong Kong	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Fusionnée dans Sofradir (devenue Lynred) au 1er janvier 2019.

	Pays	Exercice 2018		Exercice 2019	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Aircraft Interiors					
Safran Cabin France	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Investment GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Sterling, inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Netherlands N.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Galleys US, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin CZ s.r.o.	Republique Tchèque	IG	100,00	IG	100,00
EZ Air Interior Limited	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Cabin Materials, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Composite Monuments Tunisie	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Tijuana S.A de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Canada Co.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Brazil Ltda.	Bresil	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Catering, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Lamphun Ltd.	Thaïlande	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Catering B.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Bangkok Ltd.	Thaïlande	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Cargo B.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Bellingham, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats GB Investment Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Seats California LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerospace Equipo de Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats USA LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Seats Tunisie	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats Santa Maria LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats GB Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Northwest Aerospace Technologies, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Greenpoint Technologies, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Evac GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Enviro Systems, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
TriaGnoSys GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Systems And Software Enterprises, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Mag Aerospace Industries , LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
JBR Technologies, LLC (1)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Holdings et divers					
Etablissements Vallaroché	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ceramics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Société de réassurance Vallaroché SA	Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac US Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Aerospace Information Systems (2)	France	IG	100,00	-	-
Zodiac Engineering (3)	France	IG	100,00	-	-
Galli Participations	France	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Cession en décembre 2019.

(2) Dissoute en janvier 2019.

(3) Fusionnée dans Safran au 3 août 2019.

Note 38 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En application du règlement n°2016-09 de l'ANC du 2 décembre 2016, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents, le cas échéant, aux autres services. Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale.

(en millions d'euros)	Ernst & Young				Mazars				TOTAL			
	Montant HT		en %		Montant HT		en %		Montant HT		en %	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
A) Honoraires afférents à la certification des comptes												
A.1) Safran (émetteur)	2,22	0,92	29%	15%	0,89	0,74	18%	13%	3,11	1,66	25%	14%
A.2) Filiales	5,26	4,49	67%	75%	3,39	4,41	70%	79%	8,65	8,90	68%	77%
Sous-total	7,48	5,41	96%	90%	4,28	5,15	88%	92%	11,76	10,56	93%	91%
B) Honoraires afférents aux autres services												
B.1) Safran (émetteur)	0,10	0,18	1%	3%	0,31	0,26	7%	5%	0,41	0,44	3%	4%
B.2) Filiales	0,22	0,39	3%	7%	0,25	0,17	5%	3%	0,47	0,56	4%	5%
Sous-total	0,32	0,57	4%	10%	0,56	0,43	12%	8%	0,88	1,00	7%	9%
TOTAL	7,80	5,98	100%	100%	4,84	5,58	100%	100%	12,64	11,56	100%	100%

Honoraires afférents à la certification des comptes

Il s'agit de l'ensemble des travaux non détachables de la certification, c'est-à-dire tous les travaux nécessaires à l'émission des rapports de certification sur les comptes et des rapports ou attestations devant être mis à disposition de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes.

Les prestations sont effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger.

Honoraires afférents aux autres services

Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, travaux effectués dans le cadre d'opérations sur le marché) ou tout autre mission particulière, en général, à caractère non récurrent et conventionnel.